



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission	7
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	12
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
II. Ressources nécessaires	56
A. Vue d'ensemble	56
B. Contributions non budgétisées	57
C. Taux de vacance de postes	57
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	58
E. Formation	58

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 avril 2011).



F.	Désarmement, démobilisation et réintégration	59
G.	Services de détection des mines et de déminage	61
H.	Projets à effet rapide	61
I.	Ressources financières du Centre régional de services d'Entebbe (Ouganda)	62
III.	Analyse des variations	63
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	68
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/275 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	69
Annexes		
I.	Définitions	84
II.	Organigrammes	86
III.	Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre	91
Carte	96

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12), dont le montant s'élève à 1 425 948 400 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 2 904 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 membres de contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 1 126 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 073 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 638 Volontaires des Nations Unies et 101 membres du personnel fourni par des gouvernements, dont des temporaires.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et protection des civils; stabilisation des zones touchées par le conflit; appui à la justice, à la sécurité et aux droits de l'homme; institutions démocratiques et consolidation de la paix; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction administrative et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10)	Montants répartis (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	537 712,1	533 620,8	517 832,3	(15 788,5)	(3,0)
Personnel civil	269 287,6	278 704,1	314 205,2	35 501,1	12,7
Dépenses opérationnelles	538 224,2	552 675,1	591 006,5	38 331,4	6,9
Montant brut	1 345 224,0	1 365 000,0	1 423 044,0	58 044,0	4,3
Recettes provenant des contributions du personnel	28 077,9	30 574,0	31 980,5	1 406,5	4,6
Montant net	1 317 146,1	1 334 426,0	1 391 063,5	56 637,5	4,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 480,9	4 000,0	2 904,4	(1 095,6)	(27,4)
Total	1 348 704,9	1 369 000,0	1 425 948,4	56 948,4	4,2

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	–	–	85	36	–	3	–	124
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	76	41	–	3	–	120
Composantes										
Sécurité et protection des civils										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	17 883	–	550	19	6	–	2	–	18 460
Nombre de postes proposés 2011/12	–	17 883	–	550	18	9	–	4	–	18 464
Stabilisation des zones touchées par le conflit										
Nombre de postes approuvés 2010/11	760	–	–	–	33	14	–	15	–	822
Nombre de postes proposés 2011/12	760	–	–	–	33	14	–	15	–	822
Appui aux secteurs de la justice, de la sécurité et des droits de l'homme										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	391	500	95	66	8	39	89	1 188
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	391	500	88	73	8	40	101	1 201
Institutions démocratiques et consolidation de la paix										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	–	–	121	262	59	69	–	511
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	108	267	111	73	–	559
Appui										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1 932	–	–	831	2 538	18	503	–	5 822
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1 932	–	–	744	2 558	38	502	–	5 774
Centre régional de services d'Entebbe										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	–	–	7	6	–	1	–	14

	Observateurs militaires	Contin-gents	Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Total										
Nombre de postes approuvés 2010/11	760	19 815	391	1 050	1 184	2 922	85	631	89	26 927
Nombre de postes proposés 2011/12	760	19 815	391	1 050	1 074	2 968	157	638	101	26 954
Variation nette	-	-	-	-	(110)	46	72	7	12	27

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a mis en place la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à compter du 1^{er} juillet 2010 dans sa résolution 1925 (2010). Dans la même résolution, le Conseil a décidé que la MONUSCO serait déployée jusqu'au 30 juin 2011 et l'a autorisée à compter jusqu'à cette date, en sus des composantes civile, judiciaire et pénitentiaire appropriées, un effectif maximal de 19 815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 fonctionnaires de police et 1 050 membres d'unités de police constituées;

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MONUSCO contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (sécurité et protection des civils; stabilisation des zones touchées par le conflit; appui à la justice, à la sécurité et aux droits de l'homme; institutions démocratiques et consolidation de la paix; et appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Le nombre de produits figurant dans les tableaux a été réduit et seuls les produits essentiels à l'exécution du mandat de la Mission ont été indiqués. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2010/11 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Mission, qui se trouve à Kinshasa et comprend les bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses adjoints, du commandant de la Force, du Chef de la police et du Directeur de l'appui à la mission, s'occupe de la planification à l'échelle de la Mission et des opérations centralisées qui ne peuvent pas être déléguées aux bureaux locaux, et détermine quelles ressources sont nécessaires et comment elles doivent se répartir entre les bureaux locaux. La Mission compte deux bureaux régionaux, l'un à Kinshasa (pour la région occidentale) et l'autre à Goma (pour la région orientale), qui coordonnent l'appui décentralisé à fournir aux 17 bureaux locaux et aux 5 antennes locales, ainsi qu'au quartier général à Kinshasa. Dans les bureaux, les responsables des opérations sur le terrain sont chargés de fournir directement à leurs clients, dont les unités militaires et les unités de police constituées, l'appui courant dont ils ont besoin. Étant donné la dimension régionale des activités que mènent l'ONU et la communauté internationale afin d'aider le Conseil de sécurité à atteindre son objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales dans la région, la MONUSCO a établi des bureaux de liaison à Kigali, Kampala et Pretoria.

6. La structure militaire de la Mission se compose d'un quartier général de la Force et d'un petit poste de commandement avancé à Goma. La Force est déployée

comme suit : dans l'ouest, une brigade d'un bataillon, actuellement renforcée par deux compagnies, l'une provenant de l'un des deux bataillons de réserve de la Force; le reste de la Force est déployé dans l'est (92 %), à l'appui des principaux efforts, et se compose de trois brigades d'infanterie dans l'Ituri et les Kivus (13 bataillons au total) et deux petits secteurs (Katanga et Kisangani/Maniema), qui ont un demi-bataillon chacun. Deux bataillons des réserves de la Force sont basés dans les Kivus, l'un à Goma et l'autre à Bukavu. La Force comprend également six compagnies du génie qui s'occupent exclusivement de projets d'infrastructure et comptent 29 hélicoptères militaires. Des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies sont déployés dans le pays tout entier.

7. La base de soutien logistique de Kinshasa fournit des services d'appui au personnel déployé à Kinshasa et dans l'ouest du pays. La plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda) fournit un soutien logistique au personnel militaire, aux membres de la Police des Nations Unies et au personnel civil des services organiques dans l'est du pays; elle assure notamment la coordination des opérations aériennes, fournit un appui pour le transport aérien stratégique des soldats et des marchandises qui transitent par Entebbe en route pour la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission

8. Compte tenu de l'insécurité qui continue de régner, principalement dans l'est de la République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1925 (2010), a souligné que la sécurité et la protection des civils resteraient la priorité numéro un de la Mission. En décidant que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) devrait dorénavant s'appeler Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Conseil de sécurité a également signalé que l'accent serait mis davantage sur la stabilisation des zones touchées par le conflit et sur la consolidation de la paix dans le pays tout entier, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a autorisé la Mission à apporter un soutien technique et logistique pour l'organisation d'élections nationales et locales, à la demande expresse des autorités congolaises, laquelle a été reçue, et dans la limite de ses capacités et de ses ressources.

9. Assurer la sécurité et la protection des civils est l'objectif prioritaire de la Mission. À cet effet, la MONUSCO déploiera ses forces, sa composante de police et sa composante civile aux fins ci-après : a) assurer la protection effective des civils, y compris le personnel humanitaire et le personnel chargé de défendre les droits de l'homme, se trouvant sous la menace imminente de violences physiques, en particulier de violences qui seraient le fait de l'une quelconque des parties au conflit; b) assurer la protection du personnel et des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies; c) soutenir l'action que mène le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger les civils contre les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et pour lutter contre l'impunité, y compris en appliquant sa stratégie globale de lutte

contre les violences sexuelles; d) appuyer l'action menée aux niveaux national et international pour que les auteurs de ces violations soient traduits en justice, notamment en mettant en place des cellules d'appui aux poursuites judiciaires pour aider les autorités des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) chargées de la justice militaire à poursuivre les personnes arrêtées par les FARDC; e) collaborer étroitement avec le Gouvernement pour s'assurer de la réalisation de ses engagements pour empêcher que des sévices graves ne soient infligés à des enfants, et en particulier de la finalisation du Plan d'action visant à ce que les enfants qui se trouvent dans les rangs des FARDC soient libérés et qu'il n'y ait pas de nouveaux recrutements, avec l'appui du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information; f) appliquer la stratégie du système des Nations Unies pour la protection des civils en République démocratique du Congo en lui donnant effet au moyen d'une stratégie de protection de la MONUSCO reposant sur les meilleures pratiques et reproduire les mesures de protection efficaces, comme la mise en place d'un groupe de travail pour la protection de la Mission, de conseils de direction au niveau provincial (protection), d'équipes conjointes de protection, d'assistants chargés de la liaison avec les communautés, de réseaux d'alerte locale, d'équipes mixtes d'investigation, de centres de surveillance et de conseillers pour la protection des femmes; g) appuyer les efforts que déploie le Gouvernement, de concert avec les partenaires internationaux et les pays voisins, pour créer des conditions qui permettent aux personnes déplacées et aux réfugiés de rentrer chez eux librement, en toute sécurité et dans la dignité, ou de s'intégrer ou de se réinstaller volontairement sur place; h) soutenir l'action que mène le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour conduire à bonne fin les opérations militaires en cours contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et d'autres groupes armés, dans le respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, ainsi que de l'obligation de protéger les civils, notamment en fournissant un appui aux FARDC, dans le strict respect de la politique de soutien conditionnel de la Mission; i) appuyer, notamment par la médiation politique, l'achèvement des activités de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des groupes armés congolais, ou leur intégration effective dans l'armée, dès lors qu'ils auront été formés et équipés de façon appropriée; j) appuyer les activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation (DDRRR) des membres de groupes armés étrangers, y compris des FDLR et de la LRA, et promouvoir des stratégies propres à régler durablement le problème des FDLR, notamment le rapatriement, la réinsertion ou la réinstallation des intéressés dans d'autres régions ou leur traduction en justice le cas échéant, avec l'aide de tous les pays, en particulier ceux de la région; et k) coordonner les stratégies avec les autres missions des Nations Unies déployées dans la région pour améliorer le partage de l'information eu égard aux attaques de la LRA et, à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, fournir éventuellement un soutien logistique pour les opérations militaires régionales menées contre la LRA en République démocratique du Congo, dans le respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés et compte tenu de la nécessité de protéger les civils.

10. Compte tenu des considérations qui précèdent, les ressources militaires et activités connexes de la MONUSCO continueront d'être axées sur les questions de protection dans les provinces de l'est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, province Orientale, Maniema et Katanga). Compte tenu des faiblesses structurelles des FARDC,

aggravées par les difficultés que le Gouvernement éprouve à maintenir la stabilité et à étendre l'autorité de l'État dans les zones nettoyées grâce aux opérations militaires des FARDC, la MONUSCO doit non seulement tenir les zones reprises aux groupes armés mais aussi déployer ses forces dans les zones rurales dans lesquelles les groupes armés ont battu en retraite et où elles attaquent les civils. Pour pouvoir protéger de manière adéquate les populations civiles dans ces zones éloignées, la Mission dépend tout particulièrement de la disponibilité de moyens militaires aériens qui lui donnent la mobilité tactique et les capacités opérationnelles nécessaires.

11. Conformément à la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, les reconfigurations futures de la Mission seront fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et de la réalisation des objectifs que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission auront à atteindre, à savoir : a) achever les opérations militaires en cours dans les Kivus et la province Orientale; b) améliorer les moyens dont dispose le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger efficacement la population en le dotant de forces de sécurité durables qui seront amenées à reprendre progressivement les fonctions de la MONUSCO en matière de sécurité; et c) renforcer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire par la mise en place dans les zones libérées des groupes armés d'une administration civile congolaise, en particulier d'une police, d'une administration territoriale et d'organes garants de l'état de droit.

12. La MONUSCO appuiera, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, l'action menée par les autorités congolaises pour renforcer et réformer les institutions judiciaires et les institutions du secteur de la sécurité. Elle aidera le Gouvernement, en coopération avec ses partenaires internationaux et bilatéraux, à renforcer ses capacités militaires, y compris le système de justice militaire et la police militaire, en particulier en harmonisant les efforts et en facilitant les échanges d'information et d'enseignements tirés de l'expérience et, s'il le lui demande, elle l'aidera aussi à assurer la formation des membres des FARDC et des bataillons de police militaire. La MONUSCO fournira un appui aux institutions de justice militaire et mobilisera les donateurs pour obtenir du matériel et d'autres ressources nécessaires. La Mission continuera d'appuyer la réforme de la police dirigée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, notamment en formant des bataillons de la Police nationale congolaise (PNC) et en mobilisant les donateurs afin qu'ils mettent à disposition des fournitures de base, en rappelant qu'il est urgent que les autorités congolaises adoptent le cadre juridique approprié. Si les donateurs ne fournissent pas les ressources nécessaires, la MONUSCO, en consultation avec le Gouvernement, poursuivra la mise en œuvre d'un autre projet visant à assurer la formation de base à long terme de membres de la PNC. En étroite coopération avec les autorités congolaises et conformément à la stratégie congolaise de réforme de la justice, la MONUSCO élaborera et exécutera un programme pluriannuel conjoint des Nations Unies pour l'appui à la justice axé sur le développement de l'appareil de justice pénale – police, justice et prisons – dans les zones touchées par le conflit et mettre en place à Kinshasa une capacité centrale d'appui stratégique au programme. En outre, des cellules supplémentaires d'appui aux poursuites judiciaires seront déployées pour aider les autorités des FARDC chargées de la justice militaire à poursuivre les personnes arrêtées par les FARDC.

13. En étroite coopération avec d'autres partenaires internationaux, la MONUSCO continuera d'appuyer l'action que mène le Gouvernement congolais pour renforcer l'autorité de l'État sur le territoire libéré des groupes armés grâce au déploiement d'une Police nationale congolaise formée et de mettre en place des organes garants de l'état de droit et des administrations territoriales, dans le contexte du Plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement (STAREC) et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (ISSS). La Mission élaborera également un programme de consolidation de la paix pour consolider l'autorité de l'État et jeter les bases d'activités de consolidation de la paix au niveau des provinces dans les zones où le conflit a cessé. La Mission continuera de fournir un appui technique et logistique pour l'organisation d'élections nationales et locales dans la limite de ses capacités et de ses ressources, en vue de renforcer les capacités nationales. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle poursuivra ses efforts pour renforcer les processus démocratiques dans la République démocratique du Congo, en fournissant un appui technique au Gouvernement, au Parlement et aux groupes de la société civile aux niveaux national et provincial.

14. Compte tenu de la nécessité pressante de lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles en République démocratique du Congo, la MONUSCO appuiera l'action que mène le Gouvernement et renforcera ses capacités, de concert avec les partenaires internationaux et les pays voisins, pour empêcher qu'un appui ne soit apporté aux groupes armés, en particulier grâce au produit d'activités économiques illicites et du commerce illicite des ressources naturelles, et renforcera et évaluera avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo le projet expérimental de création dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu de cinq comptoirs regroupant tous les services d'État concernés en vue d'améliorer la traçabilité des minerais. La Mission continuera d'aider le Gouvernement de la République du Congo à accroître sa capacité de déminage. Enfin, elle continuera de suivre l'application de l'embargo sur les armes imposé au paragraphe 1 de la résolution 1896 (2009) du Conseil de sécurité, en coopérant, selon qu'il conviendra, avec les gouvernements concernés et le Groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004), notamment en saisissant et en rassemblant les armes et matériaux connexes dont la présence en République démocratique du Congo constitue une infraction aux mesures imposées par le paragraphe 1 de la résolution 1896 (2009) et en les éliminant comme il convient, et en aidant les autorités douanières compétentes de la République démocratique du Congo à appliquer les dispositions du paragraphe 9 de la résolution 1896 (2009).

15. La Mission apporte actuellement un appui à 110 bases de déploiement de personnel militaire, de police et civil. Compte tenu de l'immensité du territoire de la République démocratique du Congo et de l'insuffisance de l'infrastructure routière dans les secteurs d'importance critique des opérations de la Mission, le transport des troupes, du personnel civil et du matériel continuera d'être assuré essentiellement par avion. La MONUSCO continuera de fournir un appui aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies et aux entités gouvernementales qui assurent les transports aériens lors de l'exécution des activités découlant du mandat de la Mission.

16. La Mission apportera un appui aux élections nationales en 2011/12 en assurant le transport par avion et par voie terrestre du personnel électoral et du matériel électoral, en restant autant que possible dans la limite des ressources disponibles.

Les activités opérationnelles au cours de cette phase doivent comprendre le déplacement de ressources militaires de l'est vers l'ouest, où, d'après les évaluations qui ont été menées, le risque de déstabilisation est le plus élevé. Si d'importantes ressources supplémentaires s'avéraient toutefois nécessaires après l'établissement de plans détaillés pour les élections, une demande de crédits supplémentaires serait présentée à l'Assemblée générale pour examen.

17. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1925 (2010), la Mission étendra en 2011/12 ses mesures de protection (mise en place d'équipes conjointes de protection, de réseaux d'alerte locale et d'assistants chargés de la liaison avec les communautés ainsi que de centres de surveillance), dans le cadre desquelles un appui sera fourni sous la forme de moyens de communication et de moyens informatiques.

18. En 2010/11, la Mission a commencé à regrouper la plupart de ses bureaux à Kinshasa dans un quartier général intégré de la Mission, dans le but d'améliorer les communications au sein des différentes entités de la Mission, de réduire les coûts, d'améliorer la sécurité et de réaliser des gains d'efficacité tout en réduisant la visibilité de la Mission dans la capitale de la République démocratique du Congo. Ce projet se poursuivra en 2011/12 et devrait être achevé en février 2013.

19. La Mission s'efforcera de régler le problème des travailleurs occasionnels restants en recourant à différents types de contrat, ce qui pourrait entraîner une légère augmentation du nombre de vacataires et du coût des contrats de louage de services à forte intensité de main-d'œuvre. Elle continuera également à suivre les contrats clefs en main pour la gestion du carburant et des vivres, et des informations actualisées à ce sujet seront fournies dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2010/11.

20. Enfin, la Mission participe pour la deuxième année de suite au projet pilote visant à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour la composante appui. Cette présentation a été ajustée pour tenir compte des observations et recommandations des organes délibérants.

21. *Militaires et personnel de police* : La diminution des ressources nécessaires (15,8 millions de dollars, soit 3 %) s'explique principalement par la baisse du coût moyen des produits frais par personne et par jour suite à l'application du nouveau barème des rations de l'Organisation des Nations Unies et à la réduction des ressources nécessaires pour rembourser les montants dus aux pays fournissant des contingents au titre du matériel leur appartenant, en raison du retrait de 1 674 soldats en 2010.

22. *Personnel civil* : L'augmentation des ressources nécessaires (37,1 millions de dollars, soit 13,3 %) s'explique principalement par la révision des coûts afférents au personnel recruté sur le plan international pour tenir compte d'une augmentation des dépenses communes de personnel, qui représentent 84,4 % des salaires nets contre 66 % en 2010/11. Elle tient également à l'augmentation annuelle correspondant à un échelon dont bénéficie tout le personnel recruté sur le plan national.

23. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2010 relative à l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, le présent rapport tient compte de propositions concernant la suppression de 38 postes et la transformation de 74 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent des

services généraux recruté sur le plan national. Les taux de vacance de postes pour le personnel recruté tant sur le plan international que sur le plan national ont également été ajustés pour tenir compte de ces propositions.

24. *Dépenses opérationnelles* : L'augmentation de 38,3 millions de dollars (soit 6,9 %) est imputable essentiellement à l'augmentation des ressources nécessaires pour les installations et infrastructures, les transports aériens, le fret et les frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission. Les autres facteurs principaux qui affectent le niveau des ressources sont l'augmentation du coût du litre de carburant, l'augmentation proposée de la flotte aérienne pour appuyer les opérations civiles et militaires courantes de la Mission, le regroupement de ses bureaux à Kinshasa au sein d'un quartier général intégré de la Mission et la mise en œuvre d'initiatives visant à assurer la protection des civils (équipes conjointes de protection, assistants chargés de la liaison avec les communautés et réseaux d'alerte locale).

25. Parmi les principaux facteurs externes qui risquent d'affecter les objectifs fixés pour l'exercice on peut citer les politiques des autorités de la République démocratique du Congo; la disponibilité d'une assistance humanitaire internationale; le respect des engagements au titre des accords de paix par toutes les parties; les mesures prises par les autorités congolaises en ce qui concerne les programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration; la disponibilité de ressources fournies par les donateurs pour les programmes de stabilisation; les contributions volontaires versées au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; la fourniture d'une assistance par les donateurs pour la justice militaire et le système pénitentiaire, les programmes relatifs à la police et les programmes relatifs à la justice et au système pénitentiaire; l'évolution de la situation politique dans la République démocratique du Congo; et la disponibilité de ressources fournies par le Gouvernement et d'une aide fournie par les donateurs en vue de la préparation et de la tenue d'élections locales.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

26. L'instauration d'une situation stable en matière de sécurité dans la République démocratique du Congo a d'importantes incidences au niveau régional. À cet égard, la MONUSCO conservera des bureaux de liaison à Pretoria, Kigali et Kampala. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera à encourager la tenue de rencontres régulières avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales dans les pays voisins ainsi qu'avec les bureaux intégrés au Soudan, en République centrafricaine et au Burundi. La Mission, de concert avec les autres signataires, facilitera l'application du Communiqué conjoint de Nairobi du 9 novembre 2007, ainsi que des accords internationaux régissant les groupes armés étrangers actifs et présents dans le pays, et assurera le suivi de leur application.

27. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services ayant pour rôle de fusionner les fonctions administratives et de soutien de missions géographiquement proches dans un centre régional autonome comme le Secrétaire général l'a proposé dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Ainsi qu'il est indiqué dans le premier rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie (A/65/643), suite à l'application d'une méthode

particulière pour déterminer les fonctions et les ressources connexes qui pourraient être transférées au Centre régional de services d'Entebbe, qui consiste à analyser les avantages par rapport aux coûts, à prévoir les dépenses d'investissement initiales, les dépenses renouvelables, les risques et les facteurs d'atténuation, et à élaborer un plan de mise en œuvre précisant les principales phases du projet et les grandes étapes de sa réalisation, les quatre projets initiaux ci-après ont été identifiés : contrôle des arrivées et des départs pour le personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, fonctionnement d'un centre régional de formation et de conférence, et fonctionnement du Centre intégré de contrôle des transports et des mouvements. Des fonctions supplémentaires susceptibles d'être transférées au Centre pourraient être identifiées au cours de l'exercice 2011/12.

28. Conformément à la résolution 64/269, les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2011/12 qui est à la charge de la MONUSCO figurent dans le présent projet de budget. Au total, il est proposé de redéployer 14 postes (1 P-5, 1 P-3, 5 postes d'agent du Service mobile, 6 postes d'agent recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) de la MONUSCO au Centre régional de services (voir la section I.E du présent rapport). La part des coûts du Centre qui est à la charge de la MONUSCO (3 053 500 dollars) est indiquée dans la section II.I.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

29. Afin d'améliorer l'intégration des priorités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, comme suite à la demande formulée par le Comité des politiques du Secrétaire général, les organismes des Nations Unies ont élaboré une stratégie globale pour guider leurs activités au cours de la période de trois années allant de 2010 à 2012. Le Cadre stratégique intégré est une stratégie d'ensemble qui réunit divers instruments et stratégies de programme du système des Nations Unies en vue de la phase de consolidation de la paix et a pour but de renforcer les mécanismes de coordination et de gestion des Nations Unies pour assurer une mise en œuvre cohérente des priorités, conformément au principe de l'unité d'action.

30. La Mission continuera de renforcer les mécanismes de coordination avec d'autres missions dans la région par l'intermédiaire de la plate-forme logistique/base de soutien d'Entebbe et/ou des opérations du Centre régional de services ainsi que du Bureau régional chargé des achats.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

31. Les cadres de budgétisation axée sur les résultats ont été ajustés pour tenir compte des nouvelles activités inscrites au mandat de la MONUSCO, tel qu'il est énoncé dans la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité. Le principal changement apporté aux activités prévues lors du passage de la MONUC à la MONUSCO concerne la réforme du secteur de la sécurité, où le rôle de la MONUSCO est axé sur l'harmonisation des efforts internationaux, tandis que la formation des FARDC se limite à la police militaire.

32. Le passage de la phase de consolidation de la paix à celle de la stabilisation a eu un effet sur diverses composantes de la Mission qui sont amenées à travailler en coordination plus étroite et constante avec les parties prenantes aux niveaux national, provincial et local, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux. Ce passage, qui répond à des demandes politiques spécifiques du Gouvernement (2009-2010) implique un engagement plus étroit et constant de la Mission à l'égard du Gouvernement et des autorités provinciales et locales, ainsi que de la société civile. Sous la direction du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident, le changement apporté au mandat a favorisé un engagement conjoint pour affronter les causes profondes de l'instabilité dans le pays tout entier. En sus de l'évaluation et de l'ajustement du soutien actuellement apporté par la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation au plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement (STAREC), le Représentant spécial adjoint a lancé un processus consultatif multipartite visant à formuler un programme de consolidation de la paix. Ce processus comprend de nombreuses composantes, telles que la Section des affaires civiles et l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris la Banque mondiale. Suite à la modification du mandat, l'engagement a été pris de créer des bureaux communs des Nations Unies dans le cadre du programme de consolidation, pour arriver progressivement à une action conforme au principe de l'unité d'action des Nations Unies.

Direction exécutive et administration

33. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Volontaires</i>			<i>le plan des Nations Unies</i>		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général^b et Bureaux du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général										
Nombre de postes approuvés 2010/11	3	3	17	17	13	53	31	3	87	
Nombre de postes proposés 2011/12	3	3	17	13	8	44	36	3	83	
Variation nette	–	–	–	(4)	(5)	(9)	5	–	(4)	
Chefs des bureaux de liaison et des bureaux locaux										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	4	12	–	16	32	5	–	37	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	12	–	16	32	5	–	37	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Nombre de postes approuvés 2010/11	3	7	29	17	29	85	36	3	124	

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	Total partiel		<i>Volontaires</i>	<i>Unies</i>	
Nombre de postes proposés 2011/12	3	7	29	13	24	76	41	3	120
Variation nette	–	–	–	(4)	(5)	(9)	5	–	(4)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend le Groupe du Protocole, la Section des affaires juridiques, le Groupe des projets à effet rapide, la Cellule d'analyse conjointe, le Centre d'opérations conjoint et le Bureau de coordination pour les régions de l'est.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes

34. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège, il est proposé que, dans le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) soit supprimé et qu'un poste d'agent du Service mobile soit transformé en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Dans la Cellule de planification stratégique, deux postes de spécialiste de la planification (P-3) sont supprimés, et dans le Centre d'opérations conjoint, un poste de spécialiste de la planification (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) est supprimé et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) est transformé en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. En outre, au Bureau du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident), il est proposé de transformer trois postes d'assistant administratif (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Composante 1 : sécurité et protection des civils

35. La MONUSCO appuiera l'action menée par le Gouvernement pour mener à bien les opérations militaires en cours contre les groupes armés étrangers et congolais, grâce à des efforts de médiation politique, et fournira un appui aux FARDC dans le cadre d'opérations planifiées conjointement, en vue de réduire la menace que les groupes armés font peser sur les populations civiles. À cette fin, la Force s'emploiera sans relâche à accroître le rythme de ses opérations pour empêcher les groupes armés de prendre des civils comme cibles. Elle continuera d'assurer la protection dans toutes les bases opérationnelles et étendra son action aux zones éloignées, dans la mesure où les régions plus proches des principaux centres urbains ont été stabilisées et que les responsabilités en matière de protection y ont été transférées aux forces de sécurité locales; elle continuera de fournir des escortes aux agents des organismes humanitaires et au personnel des Nations Unies et de renforcer ses capacités opérationnelles grâce à des activités intensives de collecte de renseignement de source humaine (au moyen de patrouilles terrestres et aériennes), tout en maintenant les capacités nécessaires pour réagir aussi rapidement que possible à toute situation prévisible ou détectée de conflit. La capacité d'intervention rapide de la Force continuera d'être tributaire de la disponibilité de

moyens aériens militaires, dans la mesure où l'aviation civile n'est autorisée à opérer de manière régulière que dans des zones où les risques sont faibles. La MONUSCO s'acquittera de son mandat de protection des civils en appliquant la stratégie du système des Nations Unies pour la protection des civils en République démocratique du Congo, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1925 (2010). Les divers outils de protection de la stratégie, élaborés pour appuyer la Force, à savoir les équipes conjointes de protection, les réseaux d'alerte locale et les assistants chargés de la liaison avec les communautés, ainsi que les centres de surveillance et cellules d'alerte rapide, renforceront les moyens dont la Mission dispose pour protéger les communautés vulnérables où la MONUSCO est déployée. Les méthodes de collecte d'information seront améliorées grâce à l'augmentation du nombre d'équipes conjointes de protection et d'assistants de liaison avec les communautés qui fourniront des informations utiles à la Force. Les réseaux d'alerte locale permettront d'améliorer la communication entre les bases opérationnelles de compagnie et les communautés locales dans les zones où la sécurité est sérieusement menacée. Des mesures continueront d'être prises pour permettre aux organismes humanitaires d'avoir accès aux localités qui ont besoin d'aide et les activités d'information et de sensibilisation se poursuivront pour préparer le retour des personnes déplacées et des réfugiés sans susciter de tensions ethniques ou de tensions liées à la propriété foncière.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Amélioration de la protection des civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques dans les zones de conflit armé

1.1.1 Réduction du nombre total de cas de violation des droits de l'homme signalés dans les zones de conflit armé

1.1.2 Réduction du nombre total de personnes déplacées à cause de conflits armés (2009/10 : 1 889 882; 2010/11 : 700 000; 2011/12 : 600 000)

1.1.3 Réduction du nombre de morts ou blessés dans la population locale, à la suite d'accidents causés par des mines et des restes explosifs de guerre (2009/10 : 39; 2010/11 : 60; 2011/12 : 50)

Produits

- 200 patrouilles et escortes quotidiennes assurées par des membres des contingents dans les zones prioritaires de la province Orientale, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu
- 6 opérations de renfort au niveau des bataillons pour prévenir les attaques de groupes armés contre des civils dans de nouveaux points chauds
- Déploiement de 93 bases opérationnelles de compagnie et bases opérationnelles temporaires dans des zones prioritaires de la province Orientale, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, pour surveiller la situation et prévenir les attaques contre les civils
- Élaboration et distribution de directives tactiques à toutes les bases opérationnelles de compagnie et bases opérationnelles temporaires pour améliorer la protection de la Force et la protection des civils contre la menace de violences physiques dans les zones de conflit armé
- Mise en place de 77 radios à haute fréquence dans les zones prioritaires pour améliorer les communications avec les communautés qui risquent d'être la cible d'attaques armées

- Mise en place de 93 cellules d'alerte rapide dans les zones de conflit armé pour améliorer les communications avec les collectivités où le risque d'attaques par des groupes armés est élevé
- 450 investigations visant à recenser les violations des droits de l'homme et formuler des recommandations pour aider le Gouvernement et d'autres responsables à élaborer des mesures de protection
- 72 missions d'équipes conjointes de protection pour élaborer des plans coordonnés
- 360 missions d'évaluation conjointes pour recueillir des informations sur les menaces qui pourraient peser sur la population civile
- Déploiement de 40 assistants supplémentaires chargés de la liaison avec les communautés pour aider à mettre en œuvre les réseaux d'alerte rapide au niveau des communautés et création de groupes d'utilisateurs fermés
- 3 744 patrouilles conjointes (26 patrouilles hebdomadaires x 4 unités de police constituées x 36 semaines), de membres d'unités de police constituées et de la PNC dans le périmètre des camps de personnes déplacées pour prévenir les menaces de violence physique contre les civils dans les zones de conflit armé
- 11 ateliers de sensibilisation à la problématique hommes-femmes organisés à l'intention de 1 500 membres de la PNC, des FARDC et des autorités administratives sur les questions concernant la sécurité et la protection des femmes aux niveaux national et provincial
- Répartition, suivi et contrôle de la qualité des activités de déminage et dépollution des champs de bataille sur une superficie totale de 500 000 m² dans la République démocratique du Congo dans des zones contaminées par des mines ou des restes explosifs de guerre, élimination des restes explosifs de guerre dans 100 sites et destruction de 10 stocks d'armes et de munitions, en coordination avec des partenaires internationaux
- Coordination de l'action de sensibilisation au danger des mines menée par les partenaires d'exécution auprès de 500 000 personnes (membres du personnel des Nations Unies, personnes déplacées, réfugiés et membres des collectivités locales)
- Opérations de levée des zones polluées par les mines et restes explosifs de guerre dans deux provinces (Kasai occidental et Kasai oriental)
- Campagne d'information multimédias et programmes de sensibilisation dans le cadre d'émissions de Radio Okapi, diffusées 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, par le biais de 32 émetteurs FM, du réseau ondes courtes et du site Web de Radio Okapi, et production hebdomadaire de l'émission vidéo « MONUSCO Réalités » diffusée par 19 stations de télévision locales pour maintenir un climat de sécurité et de stabilité dans le pays
- Organisation de 100 réunions à l'appui de l'action menée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo aux niveaux national, provincial et local pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès dans la réduction de la menace que constituent les groupes armés

1.2.1 Réduction du nombre de conflits armés signalés mettant en cause des groupes armés congolais et étrangers (2009/10 : 600; 2010/11 : 120; 2011/12 : 80)

1.2.2 Aucun cas signalé d'utilisation par des groupes armés du territoire de pays voisins comme base de lancement d'opérations (2009/10 : 0; 2010/11 : 0; 2011/12 : 0)

Produits

- 344 mois d'opérations conjointes de compagnies (43 compagnies x 8 mois) avec des bataillons des FARDC contre des groupes armés congolais
- 72 mois d'opérations indépendantes de compagnies (9 compagnies x 8 mois) contre des groupes armés congolais
- 48 mois de formation sur le terrain assurés par des compagnies (12 compagnies x 4 mois) à l'intention de 12 bataillons des FARDC participant à des opérations conjointes
- 14 heures de vol quotidien à l'appui d'opérations conjointes avec les FARDC
- 50 réunions avec des représentants de groupes armés pour les encourager à honorer les engagements pris dans les accords de paix, en particulier en ce qui concerne la protection des civils
- 250 missions sur le terrain pour évaluer les zones de conflit, contribuer à l'évaluation de l'analyse des risques et assurer la diffusion d'informations sur le déploiement de bases opérationnelles de compagnie et de bases opérationnelles temporaires
- 20 réunions avec des responsables de pays voisins pour promouvoir la consolidation d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo
- 2 activités de sensibilisation dans chacune des villes ci-après : Kisangani, Bunia, Goma, Bukavu, Kananga, Dungu, Beni, Kalemie, Lubumbashi, Uvira et Kindu, pour promouvoir la création d'un environnement propice au retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, des déplacés et des réfugiés, ou à la réintégration ou à la réinstallation locale volontaire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Progrès en ce qui concerne la prévention de toutes les formes de violence sexuelle et sexiste

1.3.1 Augmentation du nombre de victimes de violences sexuelles recevant une assistance pluridisciplinaire (2009/10 : 1 913; 2010/11 : 1 950; 2011/12 : 2 000)

1.3.2 Augmentation du nombre de jugements portant sur des affaires de violence sexuelle (2009/10 : 235; 2010/11 : 270; 2011/12 : 350)

Produits

- 10 réunions avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, destinées à mobiliser des ressources pour assurer la pleine application de la Stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle dans la République démocratique du Congo
- 2 projets à effet rapide pour aider le Conseil national de la femme à mettre en place à Kinshasa un centre pour les femmes, ayant pour objectif de fournir des conseils aux femmes victimes de violences sexuelles et sexistes et de renforcer leurs capacités
- 4 rapports sur la violence sexuelle dans les conflits, fondés sur la base de données « ITEM » concernant la violence sexuelle et les informations recueillies par le mécanisme conjoint de surveillance et de communication de l'information, et diffusés auprès de partenaires multilatéraux et des médias
- Organisation de 20 sessions de formation sur la violence sexuelle à l'intention de 840 membres de la PNC
- Mise en place et fonctionnement de 6 centres de conseil juridique pour aider les victimes de violence sexuelle à porter leurs affaires devant les tribunaux

Facteurs externes : Politiques des autorités de la République démocratique du Congo; disponibilité d'une aide humanitaire internationale; respect par toutes les parties des engagements pris dans les accords de paix

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (sécurité et protection des civils)

Catégorie										Total
I. Contingents										
Effectif approuvé 2010/11										17 883
Effectif proposé 2011/12										17 863
Variation nette										-
II. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2010/11										550
Effectif proposé 2011/12										550
Variation nette										-
III. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du commandant de la force										
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	1	-	-	2	4	4	-		8
Nombre de postes proposés 2011/12	1	1	-	-	2	4	4	-		8
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Quartier général de la Division orientale										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	1	-	1	3	1	-		4
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	1	-	1	3	1	-		4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Bureau du chef de la police										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	2	3	2	8	1	-		9
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	2	3	1	7	2	-		9
Variation nette	-	-	-	-	(1)	-	1	-		-
Groupe de la violence sexuelle										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	2	1	1	4	-	2		6
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	2	1	1	4	2	4		10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	2	2		4
Total partiel, personnel civil										
Effectif approuvé 2010/11	1	3	5	4	6	19	6	2		27
Effectif proposé 2011/12	1	3	5	4	5	18	9	4		31
Variation nette	-	-	-	-	(1)	(1)	3	2		4

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total (I + II + III)										
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 460
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 464
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Sécurité et protection des civils

Groupe de la violence sexuelle

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

36. Il est proposé de créer 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies dans le Groupe de la violence sexuelle.

37. Le Groupe de la violence sexuelle a pour rôle principal d'assurer la coordination de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la violence sexuelle, et en particulier de promouvoir l'application de la Stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle dans la République démocratique du Congo, qui est intégrée à la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle, en collaboration avec les ministères compétents. Le Groupe facilite et coordonne l'action menée pour lutter contre la violence sexuelle, et fournit des avis techniques et des directives aux personnes qui participent à cette action.

38. Le Groupe sert également de secrétariat technique aux organismes qui approuvent les programmes relatifs à la lutte contre la violence sexuelle, à savoir les comités techniques conjoints au niveau des provinces et l'équipe technique gouvernementale et le Conseil de financement au niveau national. En ce qui concerne l'équipe de pays des Nations Unies, le Groupe de la violence sexuelle encourage une plus grande cohérence et une coordination plus étroite entre les différents cadres politiques tels que le Groupe responsable de la protection, le Plan d'action humanitaire, la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et le Plan de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement pour l'est du pays. Il fournit également un appui aux différents groupes de travail des cinq composantes de la Stratégie et assure la promotion de l'intégration de tous les acteurs dans ces domaines.

39. Conformément aux résolutions 1820 (2008) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité, le Groupe de la violence sexuelle, en consultation avec d'autres partenaires, s'emploie à mettre au point un mécanisme qui permette de rendre compte plus systématiquement des incidents, tendances et scénarios d'agression nouveaux et indicateurs d'alerte rapide concernant le recours à la violence sexuelle en période de conflit armé. Il coordonne et prépare également la contribution de l'équipe de pays de l'ONU et de la MONUSCO au rapport que le Secrétaire général présente chaque année au Conseil de sécurité en application de la résolution 1820 (2008) du Conseil.

En outre, il s'efforce de renforcer les contacts avec les principaux organes multilatéraux et donateurs pour accroître la mobilisation de ressources à l'appui de l'action menée par l'ONU pour lutter contre la violence sexuelle.

40. À l'heure actuelle, le Groupe comprend un conseiller principal (P-5), un administrateur de programmes (P-4) et un spécialiste de la sensibilisation et de l'information (P-3), un assistant pour les projets, un assistant à l'information et à l'établissement de rapports (VNU) et un assistant administratif (agent du Service mobile). Si la configuration actuelle des effectifs a été conçue pour assurer la coordination de l'application de la Stratégie globale, l'expérience a montré qu'une présence plus importante d'agents de coordination sur le terrain est indispensable. Vu les problèmes logistiques qui se posent, il est impossible de garantir la présence de membres du personnel du Groupe de la violence sexuelle aux réunions de coordination avec les effectifs actuels. Il faut des spécialistes supplémentaires de la coordination pour guider les réunions techniques dans les provinces de l'est. Afin d'aider les coordonnateurs des composantes et les participants aux cinq groupes de travail à élaborer des programmes cohérents, il est en conséquence proposé de créer à Goma, pour les provinces de l'est, un poste de spécialiste du renforcement des capacités (administrateur recruté sur le plan national).

41. En ce qui concerne la collecte de données et le suivi, le Groupe de la violence sexuelle a contribué à la mise en place du forum interne de la MONUSCO sur la collecte de données et participé à la conception de la base commune de données. Une fois que la base de données ITEM sera opérationnelle, des capacités supplémentaires seront nécessaires pour analyser les données afin d'identifier les tendances et scénarios d'agression, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1888 (2009). Il est en conséquence proposé de créer à Kinshasa un poste d'analyste des mesures adoptées en matière de protection et des tendances de la violence sexuelle (Volontaire des Nations Unies), qui sera chargé de fournir sur une base mensuelle et trimestrielle une étude de tendances sur l'ampleur de la violence sexuelle et les scénarios d'agression, fondée sur les données de la base ITEM et de données recueillies par les groupes de travail.

42. Aux termes de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, la MONUSCO est tenue d'exécuter des programmes de formation appropriée à l'intention du personnel de maintien de la paix et du personnel humanitaire pour faire face à la violence sexuelle, et diverses initiatives, comme la formation assurée par la Police des Nations Unies, sont en cours pour assurer une telle formation. Le Groupe de la violence sexuelle contribue à l'élaboration de programmes d'études, notamment pour la formation des forces de police nationale et des militaires, qui exige des connaissances spécialisées et la disponibilité de ressources à long terme. Le Groupe a également été invité à organiser des formations concernant des domaines spécifiques, dans lesquels on manque de capacités. Il est en conséquence proposé de créer un poste de spécialiste de la formation et de l'élaboration de programmes d'études (administrateur recruté sur le plan national), à Kinshasa, et un poste de formateur (Volontaire des Nations Unies), à Goma, pour appuyer les initiatives menées par les partenaires et d'autres sections de la MONUSCO en matière de formation.

43. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège, il est proposé qu'au Bureau du Chef de la police un poste d'assistant administratif (agent

du Service mobile) soit transformé en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Composante 2 : stabilisation des zones touchées par le conflit

44. La MONUSCO a pour objectif prioritaire de fournir un appui, en coopération étroite avec d'autres partenaires internationaux, à l'action menée par le Gouvernement pour consolider l'autorité de l'État dans le territoire libéré des groupes armés. À cette fin, le rôle joué par la MONUSCO dans les efforts de stabilisation en général comprend deux éléments : a) coordination et appui technique en vue de l'application du Plan de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement pour l'est du pays (STAREC); ce cadre constitue la base des partenariats opérationnels avec l'équipe de pays des Nations Unies et des partenariats financiers avec des acteurs internationaux; et b) réalisation des produits prévus au titre des priorités en matière de stabilisation dans les cas où la MONUSCO dispose de compétences particulières pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Il s'agit notamment de l'appui à la Police nationale congolaise (PNC) et à l'administration civile; du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) de groupes armés congolais; du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation (DDRRR) de groupes armés étrangers, et du contrôle des frontières et des ressources naturelles. Les activités de DDR et de DDRRR revêtent une priorité particulièrement élevée et nécessitent un engagement de ressources important de la part de la MONUSCO. Les principales priorités pour l'exercice 2011/12 sont les suivantes : approche pluridimensionnelle des groupes armés congolais et étrangers; adoption de mesures visant à assurer la mise en application du communiqué de Nairobi, y compris le rapatriement librement consenti ou d'autres arrangements (réinstallation) des membres des groupes armés étrangers restants, comme convenu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda; sensibilisation des partenaires internationaux aux besoins de la MONUSCO en matière d'appui à ses activités de DDR et de DDRRR; et action menée pour que le Gouvernement et les pays voisins continuent à soutenir le processus.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Stabilisation des zones sensibles dans l'est de la République démocratique du Congo

2.1.1 Augmentation du nombre de représentants de l'État (500 de plus) déployés dans les anciennes zones de conflit dans les 6 provinces au titre du plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) [Nord-Kivu, Sud-Kivu, province Orientale, Ituri (Haut-Uélé, Bas-Uélé), Maniema et Katanga (Nord-Katanga) (2009/10 : 570; 2010/11 : 1 070; 2011/12 : 1 570)]

2.1.2 Augmentation du nombre de membres de la Police nationale congolaise déployés dans les zones libérées des groupes armés (2009/10 : 557; 2010/11 : 1 980; 2011/12 : 2 463)

2.1.3 Augmentation du nombre de comités locaux de réconciliation opérationnels dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri (2009/10 : 0; 2010/11 : 45; 2011/12 : 220)

Produits

- Remise en état de 25 bureaux administratifs et déploiement de 500 représentants de l'État dans les zones prioritaires définies dans le Plan de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement pour l'est (STAREC), en coordination avec les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies
- Remise en état de 600 km de grands d'axes routiers en coordination avec les structures de coordination régionales et provinciales du STAREC, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs
- Fourniture d'un appui technique et d'un appui en matière de coordination aux réunions bimensuelles des comités de coordination provinciaux chargés de planifier et d'organiser les activités de stabilisation avec des partenaires du Gouvernement
- 3 744 patrouilles d'unités de police constituées (26 patrouilles hebdomadaires x 4 unités de police constituées x 36 semaines) dans l'est de la République démocratique du Congo pour assurer la protection des personnes déplacées
- Suivi et fourniture d'avis au quotidien à 500 membres de la PNC déployés dans l'est
- 4 conférences provinciales à Goma, Bukavu, Bunia et Kisangani avec des représentants des communautés ethniques, des membres des autorités provinciales, des dirigeants traditionnels, des dirigeants des communautés et des membres de la société civile sur le règlement des conflits, la réconciliation locale et la consolidation de la paix
- 12 réunions avec des acteurs politiques, des dirigeants des communautés et des dirigeants religieux, des associations féminines et des dirigeants d'anciens groupes armés pour suivre et analyser le conflit et décrire les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans l'est et l'ouest de la République démocratique du Congo, en mettant l'accent en particulier sur les provinces où les risques sont particulièrement élevés (Nord-Kivu et Sud-Kivu et province Orientale)

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés congolais ou leur intégration dans les forces de sécurité nationales

2.2.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais, hommes et femmes, désarmés et démobilisés (2009/10 : 215 031; 2010/11 : 255 000; 2011/12 : 259 893)

2.2.2 Augmentation du nombre total d'enfants libérés des groupes armés (2009/10 : 40 403; 2010/11 : 42 091; 2011/12 : 43 591)

Produits

- 12 réunions de donateurs sur la mobilisation des ressources pour la démobilisation et la réintégration des groupes armés restants et les programmes de réintégration dans les communautés
- Fourniture d'un appui au désarmement et à la démobilisation de 4 000 ex-combattants
- 24 réunions bimensuelles avec les autorités nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, sur la coordination et l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'accent étant mis sur les programmes de réintégration dans les communautés
- Destruction de 1 000 armes inutilisables rassemblées au cours du processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans toutes les provinces de l'est, et remise des armes utilisables aux FARDC
- 12 réunions mensuelles avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour coordonner le retrait de 1 500 enfants des groupes armés et leur transfert vers des centres de transit ou leurs communautés

- 24 réunions bimensuelles avec les groupes militaires et les FARDC, les autorités civiles et les dirigeants des communautés sur les moyens d'accéder aux enfants faisant partie de groupes armés et de les libérer
- 14 missions sur le terrain par mois pour déterminer si des enfants sont présents dans des groupes armés et obtenir leur libération
- 6 rapports sur les violations graves des droits de l'enfant, notamment le recrutement d'enfants, et sur la libération d'enfants des forces et groupes armés conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Campagne d'information multimédia, y compris 24 entretiens sur radio Okapi, 1 entretien sur le Web et 8 entretiens vidéo, à l'intention de tous les groupes armés et des FARDC pour sensibiliser les combattants et informer le public sur les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration
- Organisation, à l'intention des autorités nationales, en coordination avec les réseaux de femmes et l'équipe de pays des Nations Unies, de 4 ateliers sur de nouvelles approches soucieuses de l'égalité des sexes dans l'établissement des programmes de DDR/DDRRR, mettant l'accent sur les femmes associées aux combattants et les personnes à leur charge
- Organisation, à l'intention de 500 ex-combattants et femmes qui leur sont associées, de 5 ateliers de renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes sur la promotion de mécanismes pacifiques de règlement des conflits et de coexistence pacifique au sein des communautés
- Organisation de 4 sessions de sensibilisation aux questions d'égalité des sexes à l'intention de 400 participants, membres des réseaux de femmes et d'autorités locales, en vue de la réintégration des combattants et des personnes à leur charge dans l'est de la République démocratique du Congo, dans le cadre de programmes de DDRR

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation de groupes armés étrangers se trouvant dans la République démocratique du Congo

2.3.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants étrangers restants et de personnes à leur charge qui sont rapatriés (2009/10 : 22 502; 2010/11 : 30 193; 2011/12 : 32 193)

2.3.2 Augmentation du nombre total d'enfants encore présents dans des groupes armés étrangers qui sont libérés et rapatriés (2009/10 : 213; 2010/11 : 251; 2011/12 : 371)

Produits

- Fourniture d'un appui logistique au rapatriement de 2 000 ex-combattants étrangers et de personnes à leur charge vers leur pays d'origine
- 4 réunions de coordination avec la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration en République démocratique du Congo
- Organisation de 12 campagnes radiophoniques quotidiennes de sensibilisation, 1 campagne multimédia d'information des populations locales et de sensibilisation des ex-combattants étrangers, et 6 campagnes d'information et de sensibilisation, avec la distribution de dépliants en français, en lingala et en swahili, avec notamment 24 missions sur le terrain à l'intention des ex-combattants étrangers et des personnes à leur charge encore présents en République démocratique du Congo
- 6 réunions avec les autorités de la République démocratique du Congo pour mettre au point un plan de rapatriement ou de réinstallation temporaire d'ex-combattants des FDLR rwandaises dans la République démocratique du Congo

- 3 réunions avec les autorités des FARDC, représentées à la fois par l'état-major général et la structure militaire d'intégration, et les groupes armés étrangers pour assurer le recensement et la libération des enfants se trouvant encore dans les groupes armés
- 6 réunions avec les organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge pour plaider en faveur du rapatriement des enfants dans leur pays d'origine et en surveiller le déroulement
- 2 missions d'évaluation par mois pour examiner les cas signalés de recrutement d'enfants par les groupes armés étrangers

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Renforcement des contrôles aux frontières en République démocratique du Congo pour lutter contre le trafic d'armes et le commerce illicite des ressources naturelles

2.4.1 Augmentation du nombre de livraisons d'armes illégales interceptées par des inspecteurs de l'armement (2009/10 : 5; 2010/11 : 8; 2011/12 : 9)

2.4.2 Achèvement de la mise en place de 5 bureaux administratifs chargés de contrôler les activités d'extraction de ressources naturelles dans les Kivus (2009/10 : 5; 2010/11 : 5; 2011/12 : 5)

2.4.3 Augmentation du nombre de mineurs artisanaux sur le marché officiel de l'exploitation minière (2010/11 : 2 500; 2011/12 : 5 000)

Produits

- Formation de 893 membres de la Police nationale congolaise en matière de contrôle des frontières, notamment de renseignements d'éthique et de déontologie, l'utilisation de motos et de lutte antiémeute
- 15 inspections menées conjointement avec le Gouvernement dans les aéroports, sur les pistes d'atterrissage, dans les ports maritimes et sur les axes routiers dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu pour contrôler le commerce des minerais
- 8 patrouilles d'observateurs militaires par jour, pour contrôler les frontières de la République démocratique du Congo avec le Rwanda et l'Ouganda
- 1 patrouille fluviale par jour pour contrôler les frontières avec le Rwanda

Facteurs externes : Les autorités de la République démocratique du Congo prennent des mesures en ce qui concerne les programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration; une assistance humanitaire internationale est fournie; les donateurs financent les programmes de stabilisation; des contributions volontaires sont versées pour les activités de désarmement, démobilisation et réintégration; le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les gouvernements des pays voisins prennent des mesures pour promouvoir la réconciliation politique et la stabilité

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (stabilisation des zones touchées par le conflit)

<i>Catégorie</i>										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2010/11										760
Effectif proposé 2011/12										760
Variation nette										–
II. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
DDR/DDRRR										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	6	13	6	26	13	14	53	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6							
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la stabilisation										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	5	–	7	1	1	9	
Nombre de postes proposés 2011/12										
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	8	18	6	33	14	15	62	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	8							
Variation nette										
Total (I et II)										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	822
Effectif proposé 2011/12	–									
Variation nette										

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : appui à la justice, à la sécurité et aux droits de l'homme

45. Au titre de la composante 3, la MONUSCO a pour objectif principal de mettre en œuvre, en étroite consultation avec les autorités congolaises et conformément à la stratégie congolaise de réforme de la justice, un programme pluriannuel conjoint des Nations Unies pour l'appui à la justice, axé sur le développement de l'appareil de justice pénale – police, appareil judiciaire et prisons – dans les zones touchées par le conflit, et la mise en place à Kinshasa d'une capacité centrale d'appui stratégique au programme. La MONUSCO continuera d'aider le Gouvernement à veiller au respect

des normes internationales en matière de droits de l'homme par le personnel judiciaire, civil et militaire, aux niveaux national, provincial et local, notamment grâce à des missions menées par des équipes mixtes d'investigation avec le système judiciaire national, des réunions avec les autorités civiles, militaires et de police concernées pour discuter de violations des droits de l'homme, et des ateliers sur les droits de l'homme organisés à l'intention des autorités et de la société civile. La Mission continuera d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour appréhender et traduire en justice les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris la violence sexuelle. Elle augmentera en particulier l'assistance qu'elle offre aux autorités chargées de la justice militaire pour poursuivre les auteurs présumés des crimes les plus graves, grâce au renforcement des cellules d'appui aux poursuites judiciaires et à des activités de formation, notamment en organisant des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des commandants et des hommes de troupes pour les aider à mieux comprendre et soutenir la justice militaire. En ce qui concerne la police, la Mission continuera d'appuyer la réforme dirigée par le Gouvernement en fournissant des conseils et en dispensant une formation au Groupe mobile d'intervention ou en mettant en application un autre programme de formation, en consultation avec le Gouvernement, et en mobilisant des ressources auprès des donateurs en faveur de ces projets.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité et pour le respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo

3.1.1 Augmentation du nombre de cellules d'appui aux poursuites judiciaires déployées (2009/10 : n.d.; 2010/11 : 3; 2011/12 : 5)

3.1.2 Séparation physique des hommes et des femmes ainsi que des mineurs et des adultes dans les prisons centrales de Bunia, Bukavu, Goma et Kinshasa (2010/11 : 1; 2011/12 : 2)

3.1.3 Augmentation du nombre de condamnations pour violations graves des droits de l'homme (2009/10 : 337; 2010/11 : 360; 2011/12 : 400)

Produits

- Réunions mensuelles avec le Gouvernement sur la remise en état des infrastructures pénitentiaires pour assurer la séparation des hommes et des femmes et des mineurs et des adultes dans les prisons
- Un projet à effet rapide sur la remise en état des infrastructures pénitentiaires pour assurer la séparation des hommes et des femmes et des mineurs et des adultes dans les prisons dans chacune des provinces ci-après : province Orientale, Sud-Kivu, Nord-Kivu et Katanga
- 90 missions menées par des équipes mixtes d'investigation avec le système judiciaire national en vue de poursuites pour violations flagrantes des droits de l'homme
- 40 ateliers sur les droits de l'homme avec les autorités nationales et des organisations locale de la société civile
- Déploiement de 2 cellules supplémentaires d'appui aux poursuites judiciaires, comprenant du personnel militaire et civil de la MONUSCO, pour aider les autorités des FARDC chargées de la justice militaire à engager des poursuites contre les personnes arrêtées par les FARDC

- 3 ateliers et 2 sessions de formation à l'intention de 1 000 femmes juristes et membres du personnel judiciaire sur les questions d'égalité des sexes et l'appui judiciaire aux victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Progrès sur la voie de l'amélioration des capacités et de la responsabilisation des forces de sécurité congolaises

3.2.1 Réduction du nombre de cas signalés de violations des droits de l'enfant attribuées aux FARDC, y compris l'utilisation d'enfants (2009/10 : 735; 2010/11 : 658; 2011/12 : 500)

3.2.2 Augmentation du nombre de profils d'auteurs de violations graves des droits de l'homme afin de faciliter la mise en œuvre de la politique de soutien conditionnel de la Mission (2009/10 : 50; 2010/11 : 150; 2011/12 : 300)

3.2.3 Création et utilisation d'un mécanisme de contrôle préalable à la sélection de candidats à des postes clefs dans les forces armées par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les FARDC

Produits

- Offre de conseils aux hauts responsables militaires, dans le cadre de réunions trimestrielles, sur des affaires concernant des fautes, crimes et exactions commis par des membres des FARDC, y compris des violations graves des droits de l'enfant
- 5 séminaires de formation de formateurs sur le renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes aux niveaux national et provincial organisés à l'intention des FARDC en collaboration avec la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, l'équipe de pays des Nations Unies et les parties prenantes concernées
- Création d'une base de données avec des profils d'auteurs de violations graves des droits de l'homme
- Organisation de 5 cours de sensibilisation au système de justice militaire, organisés à l'intention de 200 participants, y compris des officiers et des soldats des forces de sécurité congolaises et d'autres acteurs concernés
- Forums mensuels d'ambassadeurs pour aider les partenaires internationaux à arriver à un accord et à présenter un message commun à l'appui des efforts nationaux de réforme du secteur de la sécurité, et à mettre au point une stratégie conjointe de concert avec les autorités congolaises
- Réunions mensuelles du Groupe de travail de la réforme du secteur de la sécurité pour améliorer la collaboration et la coordination d'ensemble au niveau technique entre les responsables de la réforme du secteur de la sécurité et les parties prenantes dans la République démocratique du Congo, y compris la participation des autorités congolaises

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès dans la mise sur pied d'une police nationale compétente et responsable

3.3.1 Augmentation du nombre de femmes dans les rangs de la Police nationale congolaise (PNC) (2009/10 : n.d.; 2010/11 : 5 000; 2011/12 : 6 500)

3.3.2 Augmentation du nombre total de membres de la PNC bénéficiant d'une formation de base à long terme (2010/11 : 500; 2011/12 : 1 500)

Produits

- 11 ateliers de sensibilisation aux niveaux national et provincial sur les pratiques discriminatoires sexistes au sein de la police nationale, y compris des recommandations en vue de l'amélioration de la situation
- 3 ateliers de formation de formateurs sur le renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes (1 au niveau national et 2 au niveau provincial) à l'intention de la Police nationale congolaise, en collaboration avec la Mission de police de l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies
- Participation quotidienne au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme de la police et de projets tendant à procéder à certaines modifications sous l'égide du Comité directeur de la réforme de la police
- 2 496 patrouilles mixtes d'unités de police constituées aux côtés de la Police nationale congolaise dans les zones prioritaires
- Organisation de 480 réunions avec de hauts responsables de la PNC à Kinshasa et dans les provinces afin de les conseiller au sujet des fautes commises par des membres de la police et de la participation des forces de l'ordre à certains crimes et abus connexes, notamment à l'encontre d'enfants et de personnes vulnérables

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Progrès dans la mise en place d'un appareil judiciaire et d'un système pénitentiaire opérationnels et conformes aux normes internationales

3.4.1 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel conjoint des Nations Unies d'appui à la justice et, dans son cadre, renforcement des capacités d'au moins 10 établissements pénitentiaires à Kinshasa, dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri (2009/10 : 0; 2010/11 : 0; 2011/12 : 10)

3.4.2 Augmentation du nombre d'agents pénitentiaires ayant bénéficié d'une formation dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, la province Orientale et le Katanga, ainsi qu'à Kinshasa (2009/10 : 171; 2010/11 : 225; 2011/12 : 450)

3.4.3 Construction et remise en état de 6 établissements de l'administration judiciaire dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, le Maniema, le Katanga et la province Orientale

Produits

- Création et mise en fonction d'un mécanisme conjoint ONU-République démocratique du Congo pour l'application du programme pluriannuel conjoint des Nations Unies pour l'appui à la justice, axé sur le développement de l'appareil de justice pénale – police, justice et prisons – dans les zones touchées par les conflits et la mise en place à Kinshasa d'une capacité centrale d'appui stratégique au programme
- Réunions bihebdomadaires avec les autorités nationales sur la mise en place d'un système pénitentiaire soucieux d'équité entre les sexes
- 5 sessions de formation à l'intention de 90 agents pénitentiaires dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Katanga et la province Orientale, ainsi qu'à Kinshasa
- 1 rapport d'évaluation annuel sur le programme pluriannuel conjoint des Nations Unies pour l'appui à la justice
- 6 ateliers à l'intention de membres du système de justice pour mineurs, pour aider le Comité de suivi de la justice pour mineurs à mettre en œuvre la nouvelle loi relative à la protection des enfants
- 10 sessions de formation à l'intention de 600 membres du personnel du secteur de la justice (magistrats, greffiers, personnel administratif et enquêteurs de police judiciaire) sur l'administration et la gestion des

tribunaux, la gestion des dossiers et du greffe, l'éthique judiciaire et les techniques d'enquête, pour les préparer à assumer leurs fonctions dans les régions

- 120 réunions avec des partenaires internationaux et congolais pour coordonner les activités et mobiliser des ressources pour la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, le Plan de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement pour les régions de l'est et le programme pluriannuel conjoint des Nations Unies pour l'appui à la justice

Facteurs externes : Appui politique et opérationnel des autorités de la République démocratique du Congo et disponibilité de fonds; aptitude de l'État à fournir aux institutions bénéficiant d'un appui du personnel adéquat en temps opportun et d'assurer le paiement des salaires et émoluments divers; l'insuffisance des fonds alloués par l'État aux institutions judiciaires, notamment à la justice militaire, compromet toutefois la durabilité des résultats.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (appui à la justice, à la sécurité et aux droits de l'homme)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2010/11										391
Effectif proposé 2011/12										391
Variation nette										–
<i>II. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2010/11										500
Effectif proposé 2011/12										500
Variation nette										–
<i>III. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2010/11										89
Effectif proposé 2011/12										101
Variation nette										12
<i>IV. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	2	1	1	5	1	2		8
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	2	1	1	5	1	2		8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Bureau de l'état de droit										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	6	9	1	17	16	–		33
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	8	–	15	17	–		32
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	1	–		(1)

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	3	3
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	3	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Bureau de l'état de droit)									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	6	9	1	17	16	3	36
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	8	–	15	17	3	35
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	1	–	(1)
Groupe de l'administration pénitentiaire									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	3	3	–	6	–	2	8
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	3	3	–	6	2	2	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Section de la problématique hommes-femmes									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	1	1	4	6	2	12
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	1	1	4	6	3	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Bureau des droits de l'homme									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	27	10	45	31	25	101
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	8	29	6	44	35	25	104
Variation nette	–	–	1	2	(4)	(1)	4	–	3
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	8	–	8
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	8	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, Bureau des droits de l'homme									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	27	10	45	39	25	109
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	8	29	6	44	43	25	112
Variation nette	–	–	1	2	(4)	(1)	4	–	3
Section de la protection de l'enfance									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	3	14	1	18	12	5	35
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	12	–	14	12	5	31

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile					
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(1)	(4)	–	–	(4)
Total, personnel civil									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	3	23	55	14	95	66	36	197
Nombre de postes proposés 2011/12	–	3	23	54	8	88	73	37	198
Variation nette	–	–	–	(1)	(6)	(7)	7	1	1
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	8	3	11
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	8	3	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-IV)									
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	1 188
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	1 201
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	13

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

46. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège, il est proposé, dans le Bureau de l'état de droit, de supprimer un poste d'officier de justice (P-3) et de transformer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Groupe de la protection de l'enfance

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes

47. Dans le contexte de l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège, il est proposé, à la Section de la protection de l'enfance, de supprimer 4 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, à savoir 3 postes de spécialiste de la protection de l'enfance (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

Groupe de l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

48. Dans le Groupe de l'administration pénitentiaire, il est proposé de créer deux postes de spécialiste des questions pénitentiaires (administrateur recruté sur le plan national), l'un à Kinshasa et l'autre à Goma.

49. Ces postes sont indispensables pour permettre au Groupe de l'administration pénitentiaire qui vient d'être créé de renforcer sa collaboration avec les partenaires nationaux et accélérer de ce fait les interventions, au niveau central comme au niveau local. Les spécialistes des questions pénitentiaires servent de voie de communication et jouent un rôle clef dans l'instauration et le renforcement de la confiance mutuelle qui permettra de créer des partenariats stables et durables. L'intégration de ces administrateurs nationaux dans le programme relatif à l'administration pénitentiaire contribuera également au renforcement de la maîtrise nationale des projets et à la création de capacités nationales de gestion des établissements pénitentiaires.

50. Avec la création des deux postes supplémentaires, le Groupe de l'administration pénitentiaire pourrait entreprendre des initiatives clefs concernant l'appui à la réforme du système pénitentiaire et à la stabilisation des principales prisons dans l'est de la République démocratique du Congo (Bukavu, Goma, Kisangani et Bunia), notamment des projets d'auto-assistance et de fermes pénitentiaires. Le Groupe définira également une méthodologie standard pour recueillir et analyser les statistiques relatives aux établissements pénitentiaires et renforcer les capacités de gestion des directeurs de prison. Il est important que ces programmes soient non seulement organisés en étroite collaboration avec les autorités congolaises mais aussi qu'ils puissent être gérés par du personnel congolais. Les spécialistes des questions pénitentiaires recrutés sur le plan national serviraient de voie de communication dans le processus de transfert des capacités techniques et seraient les garants de la maîtrise nationale et de la durabilité des projets à l'élaboration et à l'exécution desquels ils auront contribué. De plus, ils agiraient également en tant que facilitateurs et agents clefs dans l'instauration et le renforcement de la confiance mutuelle nécessaire à la création de partenariats stables et durables.

Section de la problématique hommes-femmes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste de temporaire

51. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) à Bukavu.

52. La création d'un Groupe de la problématique hommes-femmes au Bureau régional de Goma en 2009 a nécessité le transfert d'un fonctionnaire de la classe P-4 du Bureau de Bukavu à Goma, pour y assurer la direction du Groupe. Le Groupe de Bukavu, qui depuis longtemps a besoin de renfort pour faire face aux problèmes critiques d'égalité des sexes et de protection des femmes dans la région, notamment pour prévenir les crimes sexistes et lutter contre la violence sexiste, a pâti de ce transfert. La création proposée d'un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) permettra de renforcer les capacités dans la province du Sud-Kivu (à Bunia, Kisangani et Lubumbashi).

Bureau des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (création de 1 poste P-4 et 2 postes P-3 et transformation de 4 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes

53. Il est proposé de créer trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-4 et 2 P-3) au Bureau des droits de l'homme.

54. Dans sa résolution 1925 (2010), le Conseil de sécurité a décidé que la MONUSCO devrait soutenir l'action que mène le Gouvernement démocratique du Congo pour protéger les civils contre les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et pour lutter contre l'impunité, y compris en appliquant sa politique de « tolérance zéro » en ce qui concerne les manquements à la discipline et les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commis par des éléments des forces de sécurité. Le Conseil a envisagé de renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger effectivement la population en créant des forces de sécurité durables, qui assumeront progressivement le rôle joué par la MONUSCO dans le domaine de la sécurité et assureront la consolidation de l'autorité de l'État dans le pays tout entier, grâce au déploiement de l'administration civile congolaise, en particulier la police, l'administration territoriale et les institutions garantes de l'état de droit dans les zones libérées des groupes armés. Le Bureau des droits de l'homme a un rôle crucial à jouer dans l'exécution des tâches prioritaires confiées à la MONUSCO. La professionnalisation des forces de sécurité implique l'examen des antécédents des candidats en matière de violation des droits de l'homme, avant leur sélection. Dans ce contexte, le Bureau dirige les efforts déployés par la MONUSCO pour traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme grâce à la création d'équipes mixtes d'investigation.

55. En outre, le Bureau des droits de l'homme joue un rôle de premier plan dans la protection des défenseurs des droits de l'homme de même que dans les activités de la MONUSCO liées à la protection des civils.

56. Il est proposé de créer trois postes de spécialiste des droits de l'homme (1 P-4 et 2 P-3). Le titulaire du poste P-4 s'occuperait à temps complet de la formation des forces militaires des Nations Unies et des interprètes de proximité, pour tout ce qui est en rapport avec les équipes conjointes de protection et la protection des civils. Les deux spécialistes des droits de l'homme (P-3) procéderaient à la sélection des membres des forces de sécurité de la République démocratique du Congo en tenant compte de la politique de soutien conditionnel de la Mission que le Comité des politiques du Secrétaire général a approuvée en septembre 2010. À l'heure actuelle, la sélection des candidats est effectuée par le personnel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, projet qui prendra fin en février 2011. Il faudra néanmoins continuer à vérifier les antécédents des candidats après la fin de ce projet et ce processus devra se poursuivre dans le cadre de la politique de soutien conditionnel de la Mission. Les deux spécialistes des droits de l'homme seraient également chargés de constituer, d'améliorer et de gérer une base de données concernant les auteurs présumés de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la République démocratique du Congo. Les informations ainsi recueillies constitueront une base essentielle pour l'élaboration

de stratégies futures de sélection des membres des forces de sécurité et la définition des principaux problèmes qui se posent dans le domaine de la justice transitionnelle.

57. Il est également proposé de reclasser 20 des 31 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et d'en faire des postes d'administrateur recruté sur le plan national pour tenir compte des responsabilités qui s'y attachent, car les fonctions qu'ils comportent sont d'un niveau supérieur à ce que l'on attend pour des postes d'agent des services généraux. Les titulaires de ces postes, qui sont des agents des services généraux recrutés sur le plan national, exercent ces fonctions et responsabilités depuis un certain temps. Ils participent aux programmes d'éducation civique destinés aux représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme pour la promotion du renforcement des capacités nationales, à l'examen de questions relatives aux droits de l'homme, y compris la problématique hommes-femmes, et aux discussions avec les acteurs politiques sur l'intégration de ces questions dans les programmes politiques. Ils contribuent aussi à promouvoir les efforts de mobilisation des collectivités et des efforts axés sur l'exercice des libertés civiles de la population et participent aux discussions tenues avec les autorités concernées et d'autres acteurs importants en vue de mettre fin aux violations des libertés civiles ou de les prévenir, ou de convaincre les autorités de prendre d'autres mesures correctives pour empêcher que des violations analogues ne se reproduisent à l'avenir. Ils assurent également la liaison avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires en vue de la création d'une base de données sur la situation des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo.

58. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans des lieux d'affectation hors siège, il est proposé de transformer quatre postes d'assistant administratif (agent du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Composante 4 : institutions démocratiques et droits de l'homme

59. La MONUSCO mettra en œuvre, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, un programme de consolidation de la paix pour appuyer la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour donner à l'État congolais la capacité d'exercer son autorité sur l'ensemble du territoire national, renforcer la capacité des communautés à gérer les conflits intra et intercommunautaires, le chômage massif des jeunes et l'insécurité transfrontalière, et offrir des perspectives économiques aux jeunes chômeurs et autres groupes à haut risque, ainsi que fournir des services sociaux fondamentaux (santé, éducation, eau et assainissement), susciter des possibilités d'emploi et favoriser l'amélioration des moyens de production dans le secteur agricole des provinces occidentales.

60. La MONUSCO continuera d'offrir un appui au processus démocratique et à alimenter le dialogue entre les autorités locales, la société civile et le secteur privé, au niveau national aussi bien que provincial. L'appui actuellement apporté à la mise en place de comités de développement locaux et provinciaux sera également poursuivi. La MONUSCO appuiera les initiatives de relèvement rapide et de réconciliation ainsi que le renforcement de l'autorité de l'État. Elle fournira également un appui technique et logistique à l'organisation des élections nationales et locales, conformément au calendrier électoral publié, à la demande expresse des

autorités congolaises et dans la limite des capacités et des ressources de la Mission. Elle continuera à s'attacher à fournir une aide sous forme de conseils et à favoriser le renforcement des capacités, ainsi qu'à fournir une assistance opérationnelle limitée à la Commission électorale indépendante et à faciliter la transition avec la Commission électorale nationale indépendante, dont la mise en place aux niveaux provincial et national est prévue pour le début de 2011. Au cours de l'exercice 2011/12, la Mission continuera d'appuyer le processus électoral, notamment en fournissant une assistance technique, une aide au renforcement des capacités et un soutien logistique au processus de mise à jour des listes électorales et aux élections générales et locales.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble de la République démocratique du Congo	4.1.1 Mise en place du programme de consolidation de la paix
	4.1.2 Mise en place du cadre du processus de décentralisation et de stabilisation

Produits

- 60 missions (4 missions x 15 régions) pour localiser et évaluer les conflits locaux, identifier les acteurs en jeu, rassembler des informations et les communiquer aux principales parties prenantes
- Organisation d'un forum réunissant les principales parties prenantes, notamment celles appartenant à la société civile, pour promouvoir un débat politique équilibré auquel soit associée l'opposition parlementaire et extraparlamentaire
- Organisation de 15 ateliers dans chacune des 15 régions, afin de former 750 membres des autorités locales et de la société civile, notamment des organisations de femmes, à la prévention et au règlement des conflits, au dialogue communautaire et au renforcement des capacités des comités provinciaux de règlement des conflits
- Organisation, à l'intention des autorités locales et des comités provinciaux de développement, de 15 petits ateliers de renforcement des capacités en matière de décentralisation, de gouvernance politique, administrative et économique, de planification, de budgétisation et de coordination du développement local et du relèvement rapide
- Organisation de 45 ateliers de formation (3 ateliers x 15 régions) pour renforcer les capacités des organisations de la société civile en matière de gouvernance, de décentralisation, de gestion des conflits et de protection des civils, d'autonomisation des femmes, de questions de subsistance et de gestion de projets
- 120 réunions avec des représentants du Gouvernement et des parlementaires sur l'élaboration de politiques et de processus visant à l'adoption de textes législatifs fondamentaux dans les domaines institutionnel et économique
- 100 réunions à Kinshasa et dans les provinces pour user de bons offices auprès de chefs d'anciens groupes armés pour les convaincre de participer au débat politique et au jeu politique national
- 100 réunions dans toutes les provinces avec des membres de la société civile, notamment des représentants des organisations de femmes et des chefs religieux, pour promouvoir le dialogue et le processus démocratique
- 500 réunions aux niveaux national et provincial pour promouvoir le dialogue et la recherche du consensus
- 100 réunions pour appuyer et conseiller les institutions, les communautés et la société civile locales, notamment les organisations de femmes, en matière de règlement des conflits intercommunautaires

- 5 ateliers sur le renforcement des capacités des commissions de l'Assemblée provinciale chargées des questions liées à la problématique hommes-femmes et à la parité des sexes
- 48 réunions avec les institutions financières gouvernementales et internationales pour les conseiller sur les incidences politiques de leurs programmes d'assistance sociale et économique en République démocratique du Congo

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Progrès dans la consolidation de la démocratie	4.2.1 Déroulement satisfaisant des élections générales
	4.2.2 Fourniture en temps voulu d'un appui technique et logistique, notamment pour la distribution du matériel électoral et le déploiement du personnel

Produits

- Fourniture d'une assistance à la Commission électorale nationale indépendante pour l'enregistrement des candidatures à l'élection présidentielle et aux élections aux assemblées nationale et provinciales (auxquelles devraient participer au moins 10 000 candidats)
- Fourniture de conseil à la Commission pour la production de 120 millions de bulletins de vote et leur mise en place dans 55 000 bureaux de vote à travers tout le pays, pour quatre élections au suffrage direct
- Fourniture de conseils à la Commission pour la sélection, le recrutement, la formation, l'envoi sur le terrain et la rémunération de 220 000 membres du personnel électoral
- Appui logistique à la distribution du matériel électoral à 200 sites
- Fourniture d'une assistance à la Commission pour la tenue d'au moins 12 réunions ordinaires du comité technique et des 6 réunions du comité de pilotage pour mettre en commun l'information et se concerter au sujet du processus électoral ainsi que pour coordonner le financement avec les donateurs internationaux et le Gouvernement congolais
- Fourniture de conseils à la Commission concernant la campagne nationale d'éducation civique et électorale, ainsi que l'engagement des femmes dans le processus électoral
- Fourniture de conseils à la Commission par l'intermédiaire de réunions hebdomadaires dans 11 provinces et de réunions mensuelles dans 146 territoires à propos de l'organisation et de la tenue des élections et de l'éducation des électeurs
- Production de rapports bimensuels à l'intention des partenaires du système des Nations Unies et des donateurs sur l'avancement du processus électoral national et local, et d'un rapport final sur le déroulement des élections générales à l'intention des partenaires des Nations Unies et du Gouvernement
- 6 réunions avec la Commission, le Ministère de la justice, la Cour suprême et les donateurs membres du comité de pilotage en vue d'élaborer et mettre en place une stratégie pour le règlement des contentieux électoraux
- Production d'un rapport trimestriel à l'intention des autorités nationales sur les menaces pesant sur le processus électoral dans 1 700 localités de la République démocratique du Congo
- Fourniture de bons offices, notamment grâce à des réunions régulières avec les principales parties prenantes, pour résoudre d'éventuels différends et contentieux liés au processus électoral, y compris pendant la période postélectorale (résultat des élections et période de transition entre le Gouvernement actuel et celui qui aura été élu)

Facteurs externes : Politiques des autorités de la République démocratique du Congo; ressources à la disposition

du Gouvernement; évolution de la situation politique et sécuritaire en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est du pays; assistance fournie par les donateurs pour la préparation et la tenue des élections générales; présence dans tout le pays d'observateurs électoraux nationaux et internationaux

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (institutions démocratiques et droits de l'homme)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Division des affaires politiques									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	2	16	24	5	47	23	4	74
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	15	21	4	42	23	4	69
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(1)	(5)	–	–	(5)
Bureau de l'information									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	9	20	18	48	205	8	261
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	9	18	12	40	210	8	258
Variation nette	–	–	–	(2)	(6)	(8)	5	–	(3)
Division de l'assistance électorale									
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	1	12	25	3	41	18	47	106
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	1	12	25	3	41	18	47	106
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	17	3	26	34	10	70
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	17	3	26	34	10	70
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	52	4	56
Variation nette	–	–	–	–	–	–	52	4	56
Total partiel (Section des affaires civiles)									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	17	3	26	34	10	70
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	17	3	26	86	14	126
Variation nette	–	–	–	–	–	–	52	4	56
Total partiel (personnel civil)									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	4	30	61	26	121	262	22	405
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	29	56	19	108	267	22	397
Variation nette	–	–	(1)	(5)	(7)	(13)	5	–	(8)
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	1	12	25	3	41	18	47	106
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	1	12	25	3	41	70	51	162
Variation nette	–	–	–	–	–	–	52	4	56

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Total									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	5	42	86	29	162	280	69	511
Nombre de postes proposés 2011/12	–	5	41	81	22	149	337	73	559
Variation nette	–	–	(1)	(5)	(7)	(13)	57	4	48

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes

61. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, relative à l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de supprimer, à la Division des affaires politiques, 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4), 3 postes de spécialiste des questions politiques adjoint de 1^{re} classe (P-2) et 1 poste d'assistant administratif (Service mobile).

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes

62. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, relative à l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé, au Bureau de l'information, de supprimer 2 postes de fonctionnaire de l'information adjoint de 1^{re} classe (P-2) et 1 poste d'assistant d'information (Service mobile), et de transformer 5 postes d'assistant d'information (Service mobile) en postes d'agent des services généraux (personnel recruté sur le plan national).

Division de l'assistance électorale

63. Il est proposé de maintenir pour l'exercice 2011/12, à la Division de l'assistance électorale, les 28 postes de temporaire supplémentaires approuvés en décembre 2010, en appui aux élections générales et locales qui auront lieu dans le courant de l'exercice.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 52 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes de temporaire

64. Il est proposé de créer 56 postes de temporaire à la Section des affaires civiles.

65. Dans sa résolution 1925 (2010), le Conseil de sécurité a prié la Mission d'étendre ses mesures de protection. En conséquence, il est proposé de créer 56

postes de temporaire supplémentaires, dont 12 postes de spécialiste des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national), 40 postes d'assistant aux affaires civiles (agents des services généraux recruté sur le plan national) et 4 postes de spécialiste des affaires civiles (Volontaires des Nations Unies) chargés d'appuyer la consolidation de l'autorité de l'État et de la paix en tant qu'assistants à la prévention des conflits.

66. Dans sa résolution 1925 (2010), le Conseil a donné la priorité la plus haute, dans le mandat de la MONUSCO, à la protection des civils. Le Conseil a également demandé que soit mise en œuvre une stratégie de protection à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. La stratégie de protection de la MONUSCO a été élaborée en se fondant sur les pratiques optimales et repose sur l'utilisation de mesures de protection utiles, notamment les équipes mixtes de protection des civils, les assistants chargés de la liaison avec des communautés, les équipes mixtes d'investigation, les centres de surveillance et les conseillers pour la protection des femmes.

67. Dans les provinces de l'est, la Section des affaires civiles est en particulier chargée de mettre en place des réseaux d'alerte locale et des activités s'adressant à la population locale et visant à améliorer la protection des civils, prévenir la violence, atténuer les conséquences humanitaires des opérations militaires et renforcer les interactions avec la population. La Section renforce les interactions entre les composantes militaire et de police de la MONUSCO, y compris la Police des Nations Unies, les autorités locales et les réseaux communautaires, par le biais de réunions périodiques entre civils et militaires, de la participation de civils à la planification militaire, de propositions de déploiement des forces militaires, notamment pour la création de bases opérationnelles, de la prise en considération des priorités humanitaires dans la planification militaire et la mise en œuvre de plans concrets de protection et d'activités d'alerte rapide sur le terrain grâce à des missions régulières des équipes mixtes de protection des civils, du déploiement d'assistants chargés de la liaison avec les communautés et de la mise en place de réseaux de communication par radio et téléphone cellulaire (réseaux d'alerte locale).

68. Conformément à la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, il est demandé à la MONUSCO d'appuyer le projet de centres de surveillance ou d'alerte rapide grâce à la création de réseaux d'alerte locale. Il s'agit d'un concept novateur; cependant, la MONUSCO ne dispose pas actuellement du personnel nécessaire pour gérer ce projet. Le réseau d'alerte locale vise à compléter et renforcer le concept de centre d'alerte rapide, un système d'alerte rapide au maillage plus large déjà mis en place par la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo. Le projet implique la mise en œuvre d'un réseau d'alerte locale dans toutes les bases opérationnelles de compagnie de la MONUSCO couvertes par le réseau téléphonique. Une cinquantaine de réseaux d'alerte locale couverts par le réseau téléphonique seront ensuite reliés au centre d'alerte rapide, concept expérimenté avec succès en 2009 à Kiwanja (province du Nord-Kivu). Dans ce projet, les bases opérationnelles de compagnie seront en communication constante par téléphone cellulaire avec un nombre défini de « points de contact » dans les localités voisines, qui les alerteront en cas de danger imminent menaçant leur sécurité. La MONUSCO est déjà en pourparlers avec les principaux opérateurs de télécommunications de la République démocratique du Congo pour la mise en œuvre de ce réseau. Il est prévu que, en moyenne, 18 téléphones cellulaires seront fournis à chacune des 50 bases opérationnelles de compagnie et bases opérationnelles temporaires actuellement

couvertes par le réseau téléphonique. La MONUSCO prévoit donc de distribuer au total 900 téléphones

69. Par ailleurs, les organisations bénévoles Catholic Relief Services et Caritas ont reçu des financements d'organisations gouvernementales et non gouvernementales pour rénover et mettre en place un système radio haute fréquence complémentaire dans 40 bases opérationnelles de compagnie et bases opérationnelles temporaires, dont 25 ne sont pas couvertes par le réseau téléphonique et 15 sont des bases hautement prioritaires couvertes par le réseau téléphonique mais qui bénéficieront ainsi d'une double couverture téléphonique et par radio, ce qui élargira la portée du réseau d'alerte locale reliant les communautés et la MONUSCO, et complètera le réseau téléphonique cellulaire mis en place et financé par la Mission.

70. Le projet de réseau d'alerte locale sera mis en place dans sept secteurs de la province Orientale (districts du Haut-Uélé, du Bas-Uélé et de l'Ituri) ainsi que des provinces du Nord-Kivu (secteurs de Goma et de Beni) et du Sud-Kivu (secteurs de Bukavu et d'Uvira). En relation avec ce qui précède, il est proposé de créer 56 postes de temporaire supplémentaires.

Composante 5 : appui

A. Appui

71. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui continuera de fournir à la Mission, dans le cadre de la réalisation de son mandat, des services efficaces et efficaces dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité, en exécutant les produits prévus et en apportant de nouvelles améliorations aux services. Un appui sera fourni aux 760 observateurs militaires, 19 815 soldats, 391 policiers des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées et 101 fonctionnaires fournis par des gouvernements, ainsi qu'à l'effectif civil proposé, soit 1 074 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 968 agents recrutés sur le plan national, 638 Volontaires des Nations Unies et 157 titulaires de postes temporaires (autres que pour les réunions). Les services d'appui prévus pour 2011/12 seront axés sur la fluidité du déplacement par la route des membres du personnel civil, militaire et de police ainsi que du matériel appartenant aux contingents, du matériel des Nations Unies et des marchandises connexes; la construction, l'entretien et l'équipement des locaux du quartier général intégré de la Mission à Kinshasa; l'amélioration de la gestion des biens durables; le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile; et la mise en œuvre des programmes de déontologie et de discipline et de sensibilisation au VIH/sida. Au cours de l'exercice 2011/12, la composante appui apportera un soutien technique et logistique pour l'organisation des élections nationales et locales, ainsi qu'un soutien logistique aux missions des équipes mixtes de protection et des équipes mixtes d'investigation, aux assistants chargés de la liaison avec les communautés, aux réseaux d'alerte locale et aux bases opérationnelles de compagnie ou bases d'opérations temporaires; et continuera de fournir un appui aux FARDC pour la réalisation d'opérations conjointes, ainsi qu'à leurs bataillons chargés de tenir les zones libérées. La composante appui continuera également de fournir un appui pour la formation des membres de la Police nationale congolaise. La Mission continuera par ailleurs à fournir des services efficaces d'administration du personnel, de

formation, de gestion financière, de santé, d'entretien et de construction de locaux à usage de bureaux et de logements, d'approvisionnement et de réapprovisionnement.

72. La Mission continue de participer au projet pilote visant à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour la composante appui. En conséquence, le cadre ci-après fait apparaître les indicateurs de succès et produits pertinents liés à l'amélioration des services. Les produits d'appui standard et les produits propres à la Mission, non standard ou spécialisés, figurent aux tableaux 5 et 6 respectivement, qui permettent la comparaison avec l'exercice précédent.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 L'appui fourni à la Mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité est plus efficace et plus rationnel

5.1.1 Installation de systèmes de communication pour 66 assistants chargés de la liaison avec les communautés et 77 bases d'opérations temporaires ou bases opérationnelles de compagnie dans les zones d'opérations d'importance critique

5.1.2 Réduction des stocks de biens durables vétustes entreposés depuis plus de 12 mois (2009/10 : 5,8 %; 2010/11 : 4 %, 2011/12 : 0,8 %)

5.1.3 Accroissement du nombre de consultations confidentielles et tests de dépistage volontaire du VIH (2009/10 : 92; 2010/11 : 200, 2011/12 : 500)

5.1.4 Réduction de 12,5 % du nombre de cas d'exploitation et de violence sexuelles (2009/10 : 18; 2010/11 : 24; 2011/12 : 21)

5.1.5 Réduction de 7,5 % du nombre d'accidents graves de la route occasionnant des frais de réparation d'un montant égal ou supérieur à 500 dollars (2009/10 : 40; 2010/11 : 40; 2011/12 : 37)

5.1.6 Augmentation de 63 % du nombre de passagers et de 50 % du volume de marchandises transportés par voie routière plutôt qu'aérienne dans l'est de la République démocratique du Congo (2009/10 : 35 853 passagers et 14 000 tonnes de marchandises; 2010/11 : 22 000 passagers et 17 000 tonnes de marchandises; 2011/12 : 36 000 passagers et 25 500 tonnes de marchandises)

Produits

Amélioration des services

- Déploiement de 77 radios mobile à haute fréquence et 231 téléphones par satellite supplémentaires pour assurer des communications efficaces entre les équipes intégrées de la MONUSCO
- Application d'un système de ratios pour réduire les stocks excédentaires et d'une stratégie de distribution des marchandises selon la méthode du premier entré, premier sorti, et élaboration de plans d'acquisition reposant sur les taux de consommation effectifs et les stocks en possession

- Formation sur la prévention du VIH et sensibilisation aux maladies sexuellement transmissibles à l'intention de 16 000 membres des contingents, stock permanent de 30 trousse de prophylaxie postexposition dans les dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU et les hôpitaux de niveaux II et III appartenant aux contingents, et stock de 300 000 préservatifs masculins et 10 000 préservatifs féminins à la disposition de l'ensemble du personnel de la Mission
- Aide aux victimes; contacts avec les communautés; formation des hauts responsables en matière de déontologie et de discipline; formation des autres catégories de personnel sur la prévention; et suivi en cas de conduite répréhensible
- Recours accru à des compagnies d'autocar privées pour la relève des contingents et acheminement par la route d'une plus grande partie du matériel appartenant aux contingents, du matériel des Nations Unies, du carburant et des matériaux de génie entre Entebbe, Bujumbura et Kigali et l'est de la République démocratique du Congo, et vers l'intérieur du pays
- Application d'un programme plus rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs, campagnes de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière, contrôle quotidien des rapports de suivi des véhicules (CarLog), évaluation des rapports de sécurité sur les accidents ou incidents de la circulation, et application rigoureuse des sanctions prévues en cas de violation des règles et règlements de la MONUSCO régissant l'usage des véhicules

Produits d'appui standard : composante 5 (appui)

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil	19 815 membres des contingents (effectif autorisé), 760 observateurs militaires, 391 policiers des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, membres du personnel fourni par des gouvernements et membres du personnel civil, dont des temporaires	19 815 membres des contingents (effectif autorisé), 760 observateurs militaires, 391 policiers des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, membres du personnel fourni par des gouvernements et membres du personnel civil, dont des temporaires
Contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome	70 unités constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents 500 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement Tenue de 2 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord	65 unités constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents 540 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement Tenue de 4 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
Suivi à 100 % du matériel appartenant à l'ONU	100 % du matériel appartenant à l'ONU inspecté et comptabilisé	100 % du matériel appartenant à l'ONU inspecté et comptabilisé

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Rations	7 323 615 rations journalières distribuées sur 73 sites	6 367 680 rations journalières distribuées sur 71 sites
Approvisionnement en carburant	27,6 millions de litres de gazole, 1 million de litres d'essence et de kérosène et 49,9 millions de litres de carburéacteur A1	28,2 millions de litres de gazole, 1,2 million de litres d'essence et de kérosène et 53,5 millions de litres de carburéacteur
Entretien des locaux	115 locaux sur 20 sites	115 locaux sur 20 sites
Entretien des groupes électrogènes	Exploitation et entretien de 901 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 442 appartenant aux contingents	Exploitation et entretien de 901 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 415 appartenant aux contingents
Entretien des bâtiments préfabriqués	1 928 modules à parois dures, 936 modules à parois souples et 728 blocs sanitaires	1 963 modules à parois dures, 956 modules à parois souples et 728 blocs sanitaires
Entretien et rénovation des routes	500 kilomètres de routes	600 kilomètres de routes
Parc automobile	1 606 véhicules légers de transport de passagers, 872 autres véhicules et matériel divers	1 513 véhicules légers de transport de passagers, 1 056 autres véhicules et matériel divers
Flotte aérienne	73 appareils (dont 13 pour l'appui aux élections)	63 appareils
Heures de vol	36 085 heures de vol, dont 2 527 dans le cadre de l'appui aux élections	36 482 heures de vol
Installations aéroportuaires	15 sites	15 sites
Installations médicales	16 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU; 1 poste de secours d'urgence et de premiers soins appartenant à l'ONU; 52 dispensaires de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents; 2 laboratoires appartenant à l'ONU; 1 unité de radiologie appartenant à l'ONU	16 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU; 1 poste de secours d'urgence et de premiers soins appartenant à l'ONU; 52 dispensaires de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents; 2 laboratoires appartenant à l'ONU; 2 unités de radiologie appartenant à l'ONU
Communications	1 réseau satellitaire comprenant 67 microterminaux VSAT, 90 centraux téléphoniques, 48 liaisons hertziennes, 759 répéteurs-émetteurs à haute fréquence et 154 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence	1 réseau satellitaire comprenant 67 microterminaux VSAT, 90 centraux téléphoniques, 48 liaisons hertziennes, 1 115 répéteurs-émetteurs à haute fréquence et 154 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Données et cartes géographiques	Production de 11 000 cartes opérationnelles et thématiques; et de 40 cartes électroniques consultables en ligne 25 campagnes de levés topographiques utilisant le système de positionnement universel (GPS) et le système d'information géographique (SIG) 40 sessions de formation au système GPS, au système SIG et à l'utilisation de cartes, destinées à 500 militaires et policiers Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 45 000 kilomètres carrés	Production de 11 000 cartes opérationnelles et thématiques et de 40 cartes électroniques consultables en ligne 25 campagnes de levés topographiques utilisant le système GPS et le système SIG 40 sessions de formation au système GPS, au système SIG et à l'utilisation de cartes, destinées à 500 militaires et policiers Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 45 000 kilomètres carrés
Informatique	434 serveurs, 5 396 ordinateurs de bureau, 1 382 ordinateurs portables, 399 imprimantes, 540 expéditeurs numériques; 605 commutateurs dans tous les réseaux locaux et 359 routeurs desservant le réseau longue portée	362 serveurs, 6 207 ordinateurs de bureau, 2 216 ordinateurs portables, 494 imprimantes, 546 expéditeurs numériques; 744 commutateurs dans tous les réseaux locaux et 359 routeurs desservant le réseau longue portée

Produits propres à la Mission, non standard ou spécialisés : composante 5 (appui)

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2010/11</i>	<i>Proposé 2011/12</i>
Exploitation et entretien de stations de traitement des eaux usées	2 stations	6 stations
Exploitation et entretien de stations d'épuration	46 stations appartenant à l'ONU et 88 stations appartenant aux contingents	51 stations appartenant à l'ONU et 123 stations appartenant aux contingents
Flotte navale	3 barges avec pousseurs et 3 vedettes militaires	3 barges avec pousseurs et 3 vedettes militaires
Construction de clôtures autour des aéroports principaux	3 aéroports, à Goma, Bukavu et Bunia	3 aéroports, à Goma, Bukavu et Bunia

Facteurs externes : Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas interrompus; les fournisseurs et les entrepreneurs livrent les biens, exécutent les services et assurent le ravitaillement conformément aux marchés conclus.

B. Centre régional de services d'Entebbe (Ouganda)

73. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services d'Entebbe montre les indicateurs de résultats et les produits pour les quatre missions de maintien de la paix auxquelles le Centre fournira des services au titre des quatre premiers projets qui lui seront transférés : contrôle des arrivées et des départs de personnel, traitement des indemnités pour frais d'études, exploitation d'un centre régional de formation et de conférences, et exploitation du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.2 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	<p>5.2.1 Accélération des procédures de contrôle des arrivées et des départs (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : 2 jours)</p> <p>5.2.2 Réduction des délais de règlement des demandes d'indemnisation pour frais d'études (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : 7 semaines)</p> <p>5.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel de missions régionales participant aux activités organisées par le Centre de formation et de conférences (2010/11 : 2 000; 2011/12 : 3 000)</p> <p>5.2.4 Accroissement du nombre de vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2010/11 : 50; 2011/12 : 100)</p>
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des arrivées et des départs de 400 membres du personnel • Traitement de 4 500 demandes d'indemnisation pour frais d'études • 80 sessions de formation et conférences régionales organisées avec la participation de 3 000 membres du personnel de missions régionales • 100 vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements 	

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (appui)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2010/11	1 932
Effectif proposé 2011/12	1 932
Variation nette	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Équipe Déontologie et discipline										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	2	3	1	7	2	–	9	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	2	3	1	7	2	–	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la sécurité et de la sûreté										
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	3	3	1	7	5	–	12	
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	3	3	1	7	5	–	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel, Équipe Déontologie et discipline										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	6	2	14	7	–	21	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	6	2	14	7	–	21	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la sécurité et de la sûreté										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	4	13	91	108	381	5	494	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	4	13	91	108	381	5	494	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division de l'appui à la mission										
Bureau du Directeur^c										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	9	9	24	11	1	36	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	9	6	21	13	1	35	
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	2	–	(1)	
Bureau du Directeur adjoint^d										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	11	15	55	82	558	18	658	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	11	12	44	68	567	18	653	
Variation nette	–	–	–	(3)	(11)	(14)	9	–	(5)	
Services administratifs										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	16	39	88	144	170	65	379	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	16	37	73	127	180	64	371	
Variation nette	–	–	–	(2)	(15)	(17)	10	(1)	(8)	
Services d'appui intégrés										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	28	83	354	466	1 416	414	2 296	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	29	74	309	413	1 415	414	2 242	
Variation nette	–	–	1	(9)	(45)	(53)	(1)	–	(54)	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	4	4	2	–	6
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	4	4	22	–	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	5	66	162	598	831	2 538	503	3 872
Nombre de postes proposés 2011/12	–	5	67	148	524	744	2 558	502	3 804
Variation nette	–	–	1	(14)	(74)	(87)	20	(1)	(68)
Nombre de postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	3	3	5	11	7	–	18
Nombre de postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	3	3	5	11	27	–	38
Variation nette	–	–	–	–	–	–	20	–	20
Total partiel									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	5	69	165	603	842	2 545	503	3 890
Nombre de postes proposés 2011/12	–	5	70	151	529	755	2 585	502	3 842
Variation nette	–	–	1	(14)	(74)	(87)	40	(1)	(48)
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	5 822
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	5 774
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(48)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses du personnel civil.

^c Y compris la Section du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de la sécurité aérienne et le Groupe de la coordination administrative.

^d Y compris les bureaux administratifs régionaux et les antennes administratives locales, le Groupe de la Commission d'enquête, le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et les comités locaux d'examen des réclamations et de contrôle du matériel.

Division de l'appui à la Mission

Bureau du Directeur

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

74. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer deux postes d'assistant administratif et un

poste d'assistant (budget) (agent du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

75. En outre, il est proposé de transférer un poste d'assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre régional de services d'Entebbe à la Section du contrôle des arrivées et des départs.

Bureau du Directeur adjoint

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

76. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé, au Bureau du Directeur adjoint, de supprimer 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et de transformer 1 poste d'assistant à la gestion des contrats (agent du Service mobile) de la Section de la gestion des contrats et 1 poste d'assistant chargé des réclamations auprès du Comité local d'examen des réclamations et de contrôle du matériel en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

77. Il est proposé par ailleurs de réaffecter un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) au Centre régional de services d'Entebbe, en tant que poste de fonctionnaire des transports au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 10 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes

78. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer les postes d'un fonctionnaire d'administration et d'un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) et de transformer huit postes d'assistant administratif (agent du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

79. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant d'un bureau administratif régional ou d'une antenne administrative locale (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre régional de services d'Entebbe, en tant que poste d'assistant administratif à la Section du contrôle des arrivées et des départs.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 17 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 10 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

80. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer le poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe (P-2) au Bureau du Chef des services administratifs.

81. À la Section des ressources humaines, il est proposé de transformer six postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

82. Également à la Section des ressources humaines, il est proposé de transformer 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) en poste de spécialiste des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies), de transférer 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'assistant personnel (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section chargée des indemnités pour frais d'études, et de réaffecter 1 poste d'assistant personnel (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du contrôle des arrivées et des départs du Centre régional de services d'Entebbe, en tant que poste de commis d'administration.

83. À la Section des achats, il est proposé de transformer trois postes d'assistant aux achats (agent du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

84. Dans l'optique de l'harmonisation des conditions d'emploi, il est proposé de supprimer à la Section des finances un poste de fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et de transformer trois postes d'assistant financier (agent du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

85. Dans la même optique, il est proposé de supprimer un poste de personnel infirmier (Service mobile) à la Section des services médicaux.

86. À la Section des services médicaux, il est proposé par ailleurs de réaffecter un poste de personnel infirmier (Service mobile) au Centre régional de services d'Entebbe, en tant que poste d'assistant administratif à la Section du contrôle des arrivées et des départs.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 54 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

87. Au Bureau du Chef des services d'appui intégrés, il est proposé, dans l'optique de l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, de transformer un poste d'assistant (budget) (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Au Centre d'appui à la Mission, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire du soutien logistique (P-3) et 1 poste de fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe) et de transformer les 2 postes d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

88. À la Section du génie, il est proposé de reclasser le poste de spécialiste régional du génie technique de P-3 à P-4. La Section fournit régulièrement des services dans des domaines divers tels que construction de camps, gestion des installations civiles, services d'information géographiques, traitement de l'eau et production d'électricité, entretien des aéroports, appui aux travaux de voirie exécutés par le génie militaire, gestion du matériel et mise en place de mesures en faveur de l'environnement. Du fait de l'élargissement des domaines d'activité de la Mission et du redéploiement de contingents, les activités opérationnelles se sont

accrues dans l'est du pays. C'est pourquoi il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de spécialiste du génie technique dans cette région.

89. Le titulaire du poste gèrera les activités de 11 bureaux locaux, plus de 60 % du budget du génie de la Mission étant alloué à la région est, où 70 unités de la MONUSCO sont déployées dans plus de 120 camps. Sous la supervision directe de l'Administrateur régional, il assurera la planification des projets, la gestion et l'exécution des travaux de génie requis pour la construction de bâtiments et l'aménagement des structures, et les services de distribution d'eau, d'assainissement, d'évacuation des eaux usées et d'électricité dans plus de 112 camps militaires et de police de dimensions diverses situés dans la région est. Il fournira tout l'appui et les services techniques nécessaires à plus de 13 500 militaires et policiers. Il gèrera le fonctionnement de cinq compagnies de génie militaire, ce qui représente un budget annuel de 22 millions de dollars, et fournira des conseils techniques aux contingents de génie militaire dans les 11 bureaux locaux. En outre, il fournira un appui à 3 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III, à 5 usines d'embouteillage et à 30 stations de traitement des eaux. Il supervisera plus de 220 agents engagés au titre de projets et conseillera l'Administrateur régional sur les possibilités d'améliorer le réseau routier de la région en utilisant au mieux les moyens de génie militaire de la Mission pour qu'elle soit moins tributaire du transport aérien onéreux et en prenant des mesures pour assurer le transport des troupes au moindre coût dans la région est.

90. Dans l'optique de l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé, à la Section du génie de supprimer 1 poste d'ingénieur associé (P-2) et 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des avoirs et du matériel (agent du Service mobile) et de transformer 1 poste d'assistant administratif (agent du service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

91. À la Section du génie, il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) au Centre régional de services d'Entebbe, en tant que poste d'assistant du Chef du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

92. Dans l'optique de l'harmonisation des conditions d'emploi, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3) à la Section du Système d'information géographique.

93. À la Section des transports aériens, il est proposé de reclasser le poste de responsable des aéroports de P-3 à P-4.

94. Le responsable des aéroports assurera la gestion et la supervision du Groupe des aéroports et des aéroports ainsi que la coordination de toutes les activités au sol dans les 12 aéroports principaux, y compris celui d'Entebbe (Ouganda), desservis par plus de 60 petits aéroports et 90 hélistations en République démocratique du Congo. Il gèrera également les services de transport aérien et d'aéroport militaires et commerciaux. En outre, il supervisera les services de lutte contre les incendies et de secours fournis par deux équipes de recherche et sauvetage dans des zones éloignées et quatre équipes mobiles de secours en cas d'accident. Il sera également responsable de la remise en état des pistes et de l'entretien des aéroports. Étant donné l'ampleur et la complexité des activités de

la Mission, il est proposé de reclasser le poste de P-3 à P-4 comme dans d'autres missions de taille comparable.

95. Dans l'optique de l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes, un poste de spécialiste de la conformité technique et un poste de fonctionnaire chargé de la formation (agent du Service mobile).

96. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant pour les opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre régional de services, en tant que poste d'assistant administratif de la Section chargée des indemnités pour frais d'études.

97. À la Section des approvisionnements, il est proposé de supprimer 2 postes d'agent du Service mobile et 31 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de transférer 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des communications et de l'informatique, ces postes n'étant plus nécessaires puisque des contrats clefs en main ont été conclus pour le stockage et l'approvisionnement en carburant de la Mission.

98. Dans l'optique de l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de supprimer à la Section des approvisionnements un poste d'assistant chargé des rations (agent du Service mobile) et de transformer 2 postes d'assistant aux approvisionnements, 2 postes d'assistant (services de restauration) et 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

99. Il est également proposé de réaffecter le poste de chef des approvisionnements (P-5) en tant que poste de chef des opérations/chef de l'administration et deux postes d'assistant aux fournitures (agents des services généraux recrutés sur le plan national) en tant que postes d'assistant administratif au Centre régional de services d'Entebbe, l'un au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et l'autre au Centre régional de formation et de conférences.

100. Il est proposé de transférer neuf postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des approvisionnements à la Section des communications et de l'informatique.

101. Le Groupe des communications est chargé de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures et systèmes de communication dans toute la zone de la Mission : microterminaux VSAT, centraux téléphoniques, réseau radio VHF et système multiplex, répéteurs-émetteurs et liaisons hertziennes. Le Groupe de l'informatique est notamment chargé de la maintenance et des réparations des réseaux informatiques, de la gestion des applications et des bases de données, ainsi que de la gestion et de la tenue à jour des documents officiels de la Mission. Quatre des nouveaux postes (1 poste d'informaticien, 2 postes de technicien en télécommunications et 1 poste de commis au courrier et à la valise diplomatique) seront réaffectés à Dungu. Le bureau de Dungu appuie les opérations dans le nord-est du pays et, compte tenu de l'élargissement des opérations en raison de l'incorporation des bases d'équipes d'observateurs militaires, l'effectif actuel (1 agent du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies) n'est plus suffisant pour desservir la région, d'où la nécessité de créer trois postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il faudrait 3 postes

supplémentaires (2 postes d'informaticien et 1 poste de commis au courrier et à la valise diplomatique) pour Lubumbashi, 1 poste d'assistant informaticien pour Kamina et 1 poste de technicien en télécommunications pour Kindu. À Lubumbashi, Kamina et Kindu, les fonctions liées aux communications et à l'informatique sont actuellement assurées par des travailleurs occasionnels rémunérés à la journée. Étant donné qu'il s'agit de fonctions spécialisées présentant un caractère continu, il est proposé de transformer les postes de travailleur occasionnel en postes soumis à recrutement sur le plan national.

102. En outre, il est proposé de créer 20 postes de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour techniciens radio dans les centres d'alerte rapide. Conformément à la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, la MONUSCO est tenue de fournir aux communautés locales des moyens qui leur permettent de communiquer avec la Mission et de l'informer des problèmes existants ou potentiels. La MONUSCO a été priée d'aider à installer un réseau haute fréquence indépendant qui permette aux communautés de communiquer avec les 77 bases opérationnelles de compagnie ou bases d'opérations temporaires dans la zone d'opérations. C'est pourquoi il est proposé de créer ces 20 postes de temporaire supplémentaires qui seront déployés dans toute la République démocratique du Congo, principalement dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et l'Équateur (5 à Bukavu, 5 à Goma, 5 à Ituri, 2 à Dungu et 3 à Mbandaka).

103. Dans l'optique de l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de supprimer un poste d'ingénieur des télécommunications (P-3) et de transformer un poste d'assistant informaticien et deux postes de technicien en télécommunications (agents du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

104. Dans la même optique, il est proposé, à la Section de l'appui à la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, de transformer en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national 3 postes d'assistant hors siège, 5 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents, 2 postes d'assistant à la cession du matériel et 3 postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agents du Service mobile).

105. Toujours dans la même optique, à la Section du contrôle des mouvements, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste du contrôle des mouvements (1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) et un poste de fonctionnaire des transports (agent du Service mobile) et de transformer quatre postes d'assistant au contrôle des mouvements (agents du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

106. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) au Centre régional de services d'Entebbe, en tant que poste d'assistant (transports) au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

107. À la Section des transports, il est proposé de supprimer deux postes de fonctionnaire des transports (1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) et de transformer quatre postes d'assistant aux transports (agents du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Tableau 7
Ressources humaines : Centre régional de services d'Entebbe

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Équipe du Centre régional de services									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Section du contrôle des arrivées et des départs									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	2	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	2	2	2	–	4
Section des indemnités pour frais d'études									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	1	1	2	1	4
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	1	4
Centre régional de formation et de conférences									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	1	2	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	1	2	3	1	–	4
Total									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	1	5	7	6	1	14
Variation nette	–	–	1	1	5	7	6	1	14

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

108. Il est proposé de transférer un nombre total de 14 postes (1 P-5, 1 P-3, 5 postes d'agent du Service mobile, 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) de la MONUSCO au Centre régional de services d'Entebbe.

109. À cet égard, il est proposé qu'un poste de chef des approvisionnements (P-5) soit réaffecté pour une période d'un an à l'Équipe du Centre régional de services, en tant que poste de chef des opérations/chef de l'administration (voir par. 99).

110. À la Section du contrôle des arrivées et des départs, il est proposé de pourvoir les quatre postes – 1 poste d'assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 poste de commis d'administration (agent des services généraux recruté sur le plan national) – en transférant/réaffectant 1 poste d'assistant (budget) de la Section du budget (voir par. 75), 1 poste d'assistant d'un bureau administratif régional ou d'une antenne administrative locale (voir par. 79), 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines de la Section des ressources humaines (voir par. 81) et 1 poste de personnel infirmier de la Section des services médicaux (voir par. 86).

111. À la Section des indemnités pour frais d'études, il est proposé de pourvoir les quatre postes – un poste de spécialiste Ressources humaines (agent du Service mobile) et trois postes d'assistant administratif (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) – en réaffectant 2 postes d'assistant administratif et 1 poste d'assistant personnel de la Section des ressources humaines (voir par. 82) ainsi que 1 poste d'assistant (transports aériens) de la Section des transports aériens (voir par. 96).

112. Au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, il est proposé de pourvoir les quatre postes – 1 poste de fonctionnaire des transports (P-3), 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant chargé des transports (agent du Service mobile) – en transférant/réaffectant 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats de la Section de la gestion des contrats (voir par. 77), 1 poste d'assistant administratif de la Section du génie (voir par. 91), 1 poste d'assistant (fournitures) de la Section des approvisionnements (voir par. 99) et 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements de la Section du contrôle des mouvements (voir par. 106).

113. Au Centre régional de formation et de conférences, le poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) devrait pouvoir être pourvu par transfert d'un poste d'assistant (fournitures) de la Section des approvisionnements (voir par. 99).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie	Dépenses 2009/10 (1)	Montant alloué 2010/11 (2)	Dépenses prévues 2011/12 (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) + (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	46 894,2	47 742,3	48 473,5	731,2	1,5
Contingents	448 746,6	438 040,3	425 348,9	(12 691,4)	(2,9)
Police des Nations Unies	20 906,3	20 795,0	22 217,1	1 422,1	6,8
Unités de police constituées	21 165,0	27 043,2	21 792,8	(5 250,4)	(19,4)
Total partiel	537 712,1	533 620,8	517 832,3	(15 788,5)	(3,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	168 898,6	179 324,5	202 503,3	23 178,8	12,9
Personnel recruté sur le plan national	64 144,8	64 742,6	69 752,5	5 009,9	7,7
Volontaires des Nations Unies	28 899,4	26 409,6	30 369,7	3 960,1	15,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 344,8	8 227,4	11 579,7	3 352,3	40,7
Total partiel	269 287,6	278 704,1	314 205,2	35 501,1	12,7
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	492,4	3 393,3	4 776,8	1 383,5	40,8
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	234,2	189,8	236,8	47,0	24,8
Voyages	11 319,2	9 543,4	10 408,4	865,0	9,1
Installations et infrastructures	131 231,0	124 474,1	142 101,4	17 627,3	14,2
Transports terrestres	39 827,9	38 585,2	37 493,9	(1 091,3)	(2,8)
Transports aériens	250 694,2	271 425,9	281 703,2	10 277,3	3,8
Transports maritimes ou fluviaux	1 117,5	1 797,6	1 868,6	71,0	3,9
Communications	40 385,2	39 997,0	44 588,2	4 591,2	11,5
Informatique	12 121,7	13 815,5	13 997,2	181,7	1,3
Services médicaux	17 718,3	16 033,0	15 003,5	(1 029,5)	(6,4)
Matériel spécial	5 472,8	8 127,9	6 145,8	(1 982,1)	(24,4)
Fournitures, services et matériel divers	26 624,9	23 792,4	31 182,7	7 390,3	31,1
Projets à effet rapide	985,1	1 500,0	1 500,0	–	–
Total partiel	538 224,2	552 675,1	591 006,5	38 331,4	6,9
Montant brut	1 345 224,0	1 365 000,0	1 423 044,0	58 044,0	4,3
Recettes provenant des contributions du personnel	28 077,9	30 574,0	31 980,5	1 406,5	4,6
Montant net	1 317 146,1	1 334 426,0	1 391 063,5	56 637,5	4,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	3 480,9	4 000,0	2 904,4	(1 095,6)	(27,4)
Total	1 348 704,9	1 369 000,0	1 425 948,4	56 948,4	4,2

B. Contributions non budgétisées

114. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2011/12 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	2 948,3
Total	2 948,3

^a Correspond à la valeur estimative de la location des installations des antennes locales, des installations d'hébergement des contingents, des bases de soutien logistique et des aéroports et des terminaux de Kinshasa, Bukavu, Goma, Kalémie, Kindu, Kisangani, Mbandaka, dans la province d'Ituri, et de Kananga, Lubumbashi, Kamina et Mbuji Mayi, ainsi que d'Entebbe et Kasese (Ouganda).

C. Taux de vacance de postes

115. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 ont été calculées en appliquant les taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux approuvé 2010/11</i>	<i>Taux prévu 2011/12</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	7,4	7,0	5,0
Contingents	8,1	5,0	12,0
Police des Nations Unies	18,2	17,0	13,0
Unités de police constituées	18,9	5,0	15,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	18,1	18,0	12,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	18,6	20,0	25,0
Agents des services généraux	7,6	5,0	8,0
Volontaires des Nations Unies	8,0	10,0	10,0
Postes de temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	39,2	18,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	30,0	25,0	25,0
Agents des services généraux	13,7	10,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	14,3	5,0	30,0

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

116. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2011/12 ont été calculées sur la base des taux standard de remboursement concernant le matériel majeur (location avec services) et le soutien logistique autonome. Elles s'élèvent au total à 157 372 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	70 648,4
Unités de police constituées	4 621,9
Total partiel	75 270,3
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	45 194,2
Communications	18 068,0
Services médicaux	12 694,3
Matériel spécial	6 145,8
Total partiel	82 102,3
Total	157 372,6

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Coefficients applicables à la zone de la Mission			
Milieu extrême	1,8	1 ^{er} janvier 2004	1 ^{er} janvier 2004
Intensité opérationnelle	1,3	1 ^{er} janvier 2004	1 ^{er} janvier 2004
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1 ^{er} janvier 2004	1 ^{er} janvier 2004
B. Coefficients applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-3,5		

E. Formation

117. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	236,8

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	890,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	871,4
Total	1 998,7

118. Le nombre de participants prévu pour l'exercice biennal 2011/12, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(En nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	1 038	1 963	1 555	1 017	2 039	1 942	430	–	352
Formation externe ^a	120	139	183	14	1	19	1	2	6
Total	1 158	2 102	1 738	1 031	2 040	1 961	431	2	358

^a Comprend les formations assurées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et hors de la zone de la Mission.

119. Les activités de formation prévues en interne pour l'exercice 2011/12 consisteront à continuer d'apporter un appui aux programmes de formation de la Mission (formation technique et développement des capacités), qui offrent dans différents sites une formation continue visant à améliorer les connaissances de base, les connaissances techniques et les compétences du personnel recruté sur les plans national et international. La MONUSCO s'attachera également à dispenser de la formation sur le terrain dans la zone de la mission afin d'accroître au moindre coût le nombre de fonctionnaires à même de mettre en œuvre ses priorités, forts des connaissances ainsi acquises dans les domaines des droits de l'homme, des affaires civiles et de l'état de droit. Le personnel de la Mission participera à des activités de formation organisées à la Base de soutien logistique des Nations Unies et ailleurs dans les domaines suivants : ingénierie, achats, transport aérien, contrôle des mouvements, sécurité, sécurité aérienne, état de droit, VIH/sida et soins médicaux. La formation de différentes catégories de personnel permettra d'améliorer les services, de développer les compétences techniques et professionnelles des intéressés et de rehausser la qualité de l'appui offert aux différentes composantes de la Mission.

F. Désarmement, démobilisation et réintégration

120. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	
Location de locaux	49,8
Services collectifs de distribution	33,0
Services d'aménagement et de rénovation	7,5
Services d'entretien	96,0
Fournitures d'entretien	120,0
Transports terrestres	
Location de véhicules	48,0
Carburants et lubrifiants	10,6
Santé	
Services médicaux	6,0
Fournitures médicales	12,0
Fournitures, services et matériel divers	
Travaux d'impression et de reproduction	9,5
Rations diverses	84,0
Autres services divers	216,0
Total	692,4

121. Les montants prévus représentent les dépenses opérationnelles afférentes à la démobilisation de 2 000 ex-combattants étrangers qui se trouvent dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi qu'à leur rapatriement, avec les personnes qui les accompagnent, dans leur pays d'origine. Ils doivent permettre de financer : la location de courte durée des terrains nécessaires pour y placer les zones de regroupement de base et les zones de regroupement temporaires ou mobiles qui accueilleront les ex-combattants et ceux qui les accompagnent; la location de bureaux pour le personnel civil de la Mission chargé d'administrer les programmes et les services collectifs de distribution connexes; la location de camions pour le rapatriement des ex-combattants qui se trouvent encore à Goma; la distribution d'eau et de vivres (sept jours de consommation par personne); l'assistance, les fournitures et les services médicaux nécessaires aux ex-combattants, en particulier pour les femmes, les enfants et les autres personnes à charge; la production de brochures et de dépliants dans les langues nationales sur le désarmement, la démobilisation et le rapatriement; l'engagement de courte durée d'interprètes et d'animateurs locaux chargés de sensibiliser la population aux questions de désarmement, de démobilisation et de rapatriement. Les produits prévus du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation sont énumérés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant la composante 2 (Stabilisation des zones touchées par le conflit).

G. Services de détection des mines et de déminage

122. Les dépenses de détection des mines et de déminage prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	5 187,5

123. Au cours de l'exercice 2011/12, la MONUSCO aura la même capacité de lutte antimines que pendant l'exercice précédent. Les montants prévus correspondent au prix fixé par contrat des services que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets rendra au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour l'aider à accroître ses capacités de déminage. Il s'agit de passer au crible les sites de déploiement, les itinéraires d'approvisionnement et les aérodromes pour y détecter les mines et les engins non explosés et les détruire; d'assurer la cohérence des activités de lutte antimines menées dans le pays en organisant des réunions de coordination mensuelles avec les autorités nationales, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les entreprises et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui œuvrent en faveur de l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel; de mener des campagnes d'information sur les dangers créés par les mines au moyen d'émissions diffusées par des stations de radio locales et sur radio Okapi, ainsi que de lettres d'information; de conseiller le Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la constitution d'un dispositif national de lutte antimines et de l'adoption d'une législation antimines; d'assurer la formation de la direction d'une équipe nationale de lutte antimines.

H. Projets à effet rapide

124. Les montants prévus au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2011/12, comparés à ceux des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (montant effectif)	985,1	79
Du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (montant approuvé)	1 500,0	76
Du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (montant proposé)	1 500,0	86

125. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 sont fondées sur l'évaluation des besoins effectuée dans la Mission, qui a fait apparaître les besoins suivants : nécessité de renforcer l'appui aux institutions qui concourent à l'application de l'état de droit (prisons, tribunaux, police); initiatives de consolidation de la paix et bonne gouvernance, appui aux populations locales, en

particulier aux groupes vulnérables; amélioration de l'accès et autres services sociaux essentiels; amélioration du fonctionnement des médias et de la diffusion de l'information.

126. La stratégie pour l'exercice 2011/12 consistera, comme celle de 2010/11, à mettre en œuvre des projets plutôt petits, d'un montant ne dépassant pas 20 000 dollars, qui devraient avoir une plus grande efficacité et une plus grande visibilité.

127. Aux fins des mesures de confiance, les projets à effet rapide restent pour la MONUSCO un outil stratégique efficace. Ils offrent au personnel de la Mission, à tous les niveaux, la possibilité de répondre aux besoins immédiats de la population, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste et la protection des groupes vulnérables. Ils ont vocation à améliorer les infrastructures médicales et éducatives locales, les réseaux locaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les activités rémunératrices, le contrôle du respect de l'état de droit et des droits de l'homme, la coordination entre civils et militaires, ainsi que l'accès aux services essentiels dans les zones rurales et isolées où les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales ne sont pas encore présents. Il est à noter que ces projets améliorent la coordination entre civils et militaires. À mesure que l'accès à certaines régions du pays s'améliore, les projets à effet rapide aident les services de la MONUSCO, concernés par le retour des personnes déplacées dans leurs localités d'origine, à l'organiser. Les fonds affectés à ces projets servent également de financement de démarrage pour des projets permettant à des organisations non gouvernementales de prendre le relais en matière d'assistance aux populations dans le besoin.

I. Ressources financières du Centre régional de services d'Entebbe (Ouganda)

128. La part du montant des dépenses prévu au titre du Centre régional de services d'Entebbe, qui incombe à la MONUSCO pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues 2011/12</i>
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	1 141,2
Personnel recruté sur le plan national	157,7
Volontaires des Nations Unies	54,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
Total partiel	1 353,5
Dépenses opérationnelles	
Consultants	–
Voyages	15,5

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues 2011/12</i>
Installations et infrastructures	1 620,1
Transports terrestres	27,5
Transports aériens	–
Communications	19,2
Informatique	13,0
Services médicaux	2,0
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériel divers	2,7
Total partiel	1 700,0
Montant brut	3 053,5
Recettes provenant des contributions du personnel	160,2
Montant net	2 893,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	3 053,5

III. Analyse des variations¹

129. La terminologie employée dans le présent chapitre pour l'analyse des variations est définie à l'annexe I.B et est identique à celle qui a été utilisée dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	731,2	1,5 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

130. La variation est principalement due à des dépenses supplémentaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions), imputables au fait qu'un abattement de 5 % pour délais et déploiement a été appliqué aux effectifs actuellement déployés, alors qu'un taux de 7 % avait été utilisé pour l'exercice 2010/11. Cette augmentation est en partie annulée par la baisse des dépenses prévues pour les voyages au titre de la relève des contingents, du fait que le coût moyen prévu d'un aller simple en avion est tombé de 2 630 dollars en 2010/11 à 2 324 dollars en 2011/12.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(12 691,4)	(2,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

131. La variation s'explique essentiellement par : a) la baisse des dépenses prévues pour les rations, dont le coût unitaire est tombé de 6,91 dollars par personne et par jour en 2010/11 à 5,14 en 2011/12; b) le fait que les remboursements prévus aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel majeur sont moins élevés, car on a appliqué un abattement de 12 % pour délais de déploiement en 2011/12, alors qu'un taux de 8 % avait été utilisé pour l'exercice 2010/11, au niveau constaté des effectifs déployés depuis le retrait de 1 674 soldats au cours de l'exercice 2010/11; c) de la baisse des dépenses prévues pour les frais de voyage au titre de la relève, compte tenu des dépenses récemment constatées. Ces baisses sont en partie contrebalancées par la hausse des crédits demandés au titre du remboursement standard du coût des contingents aux pays fournisseurs.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 422,1	6,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

132. La variation s'explique essentiellement par : a) la hausse des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) en raison de l'accroissement du nombre de jours en 2011/12 par rapport à 2010/11; b) la hausse du prix d'un aller simple, qui est passé de 2 245 dollars par personne en 2010/11 à 2 330 dollars en 2011/12, compte tenu des dépenses constatées durant l'exercice 2009/10; c) l'application d'un abattement de 13 % pour délais de déploiement aux effectifs actuellement déployés, alors qu'un abattement de 17 % avait été appliqué pour l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(5 250,4)	(19,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

133. La baisse des dépenses prévues tient principalement à l'application d'un abattement de 15 % pour délais de déploiement en 2011/12, au lieu des 5 % appliqués pour l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	23 178,8	12,9 %

• **Paramètres budgétaires : application du nouveau régime des engagements**

134. La variation est essentiellement le résultat de la hausse des montants prévus pour : a) les dépenses communes de personnel, estimées à 84,4 % des traitements nets contre 66 % en 2010/11, compte tenu des dépenses actuellement constatées; b) les traitements et les contributions du personnel, calculés sur la base du barème standard des traitements en vigueur à compter de janvier 2011; c) l'application d'un

abattement de 12 % pour délais de recrutement, alors que le taux utilisé pour l'exercice 2010/11 était de 18 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	5 009,9	7,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

135. La variation est imputable à : a) la hausse des dépenses due au changement de base de calcul des traitements moyens des agents des services généraux recrutés sur le plan national (l'échelon V de la classe G-4 en 2010/11, au lieu de l'échelon IV) et des administrateurs recrutés sur le plan national (l'échelon IV en 2011/12, au lieu de l'échelon III), compte tenu de l'ancienneté moyenne du personnel recruté sur le plan national, qui faisait déjà partie du personnel de la mission précédente, la MONUC; b) la hausse des dépenses entraînée par le projet de création de 74 postes d'agent des services généraux par conversion de postes d'agent du Service mobile, dans le cadre de l'harmonisation des conditions d'emploi sur le terrain; c) l'application d'un abattement de 8 % pour délais de recrutement, au lieu des 5 % utilisés pour l'exercice 2010/11, compte tenu des tendances actuelles.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	3 460,1	15,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

136. La variation est imputable à la hausse des dépenses prévues au titre du congé de détente, entraînée par l'harmonisation des conditions d'emploi sur le terrain, ainsi qu'au fait qu'il est proposé de créer sept postes supplémentaires de Volontaire des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 352,3	40,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

137. La hausse des montants prévus est principalement due au fait qu'il est proposé de créer 72 emplois supplémentaires de temporaire recruté sur le plan national chargé de mener dans les secteurs des affaires civiles et de l'informatique et des communications des activités concernant la protection des civils. La variation tient aussi à la présence pendant 12 mois pleins de personnel temporaire recruté pour appuyer la tenue des élections, au lieu de six mois pour l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	1 383,5	40,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

138. La variation est essentiellement imputable à la hausse des montants prévus au titre de l'indemnité de subsistance (missions) due au fait que le niveau moyen de l'effectif déployé d'agents fournis par des gouvernements prévu pour 2011/12 est

égal à 71, contre 55 en 2010/11, compte tenu de ce qu'il est proposé d'en déployer 12 de plus. En outre, le montant prévu tient compte de la présence pendant 12 mois pleins de 25 agents supplémentaires, dont le recrutement en 2010/11 a été approuvé mais dont on avait supposé qu'ils ne seraient présents que pendant trois mois de cet exercice. Un taux de vacance de 30 % a été appliqué pour le calcul des dépenses.

	<i>Variation</i>	
Voyages	865,0	9,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

139. La variation est principalement imputable à la hausse des dépenses prévues pour : a) des voyages effectués dans la zone de la Mission, aux fins des mesures de protection, par les équipes mixtes de protection, les interprètes chargés des relations avec la population et le personnel des centres de surveillance; b) les voyages prévus pour la formation du personnel dans les domaines du budget, de la sécurité aérienne, des technologies de l'information et des communications, de la finance, de l'ingénierie, des transports et de la protection de l'enfance.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	17 627,3	14,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

140. La variation tient principalement : a) à la hausse des dépenses prévues pour la location de locaux et le matériel électrique ainsi qu'aux services de sécurité et aux travaux de construction nécessaires aux fins de la transformation des bureaux de la Mission à Kinshasa en siège intégré unique de la Mission, destinée à améliorer la communication entre ses différentes entités et à produire des gains d'efficacité et d'efficience tout en réduisant sa visibilité dans la capitale de la République démocratique du Congo; b) aux dépenses supplémentaires prévues pour la construction du Centre de services régional d'Entebbe; c) à la hausse du prix unitaire du carburant en 2011/12, vu que les tarifs des contrats actuels sont de 1,2061 dollar par litre de diesel et de 1,08 dollar par litre d'essence, contre 0,8674 et 0,92, respectivement, en 2010/11. Les dépenses supplémentaires sont en partie compensées par la diminution des ressources nécessaires pour l'achat de locaux préfabriqués, grâce à la récupération de matériel précédemment utilisé par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 091,3)	(2,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

141. La variation est principalement imputable au fait que les dépenses prévues pour l'achat de véhicules sont moins élevées, vu qu'il est prévu d'en acheter moins en 2011/12 qu'en 2010/11, notamment du fait de la récupération de véhicules de la MINURCAT. En raison de l'augmentation du coût unitaire du diesel, indiquée au paragraphe 139 ci-dessus, la baisse est partiellement annulée par la hausse des

dépenses prévues de carburant, d'huile et de lubrifiants, y compris des dépenses au titre des réserves stratégiques de carburant et les frais de gestion.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	10 277,3	3,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

142. La variation s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses prévues pour les services; b) la hausse du coût unitaire moyen du carburant d'aviation, qui est tombé de 0,0892 dollar par litre en 2010/11 à 1,130 en 2011/12. L'augmentation de ces dépenses est en partie compensée par les économies réalisées grâce à la réduction de la flotte aérienne destinée à appuyer les opérations civiles et militaires habituellement menées dans la partie orientale du pays, de 73 appareils (27 avions et 46 hélicoptères), dont 13 d'appui logistique nécessaires pendant trois mois, en 2010/11, pour le soutien logistique des élections, à 63 (21 avions et 42 hélicoptères). La demande de crédits relative aux heures de vol tient compte de la reprise de neuf hélicoptères par un pays fournisseur de contingents. Les prévisions ne comprennent pas de dépenses supplémentaires pour l'appui logistique aux élections, que la Mission entend assurer avec ses capacités actuelles.

	<i>Variation</i>	
Communications	4 591,2	11,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

143. La variation est principalement imputable : a) à la hausse des dépenses prévues pour l'achat de matériel de communications pour le nouveau siège intégré de la Mission et de matériel de communications supplémentaire destiné à permettre aux 77 compagnies et bases opérationnelles mobiles de communiquer durant leurs patrouilles et à fournir aux équipes mixtes d'inspection et aux interprètes chargés des relations avec la population les moyens de communiquer avec les populations locales; b) à la hausse des dépenses prévues au titre des communications par réseau commercial, en raison de la hausse des tarifs fixés dans les contrats.

	<i>Variation</i>	
Informatique	181,7	1,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

144. La variation est principalement imputable à la hausse des dépenses prévues pour les licences et redevances d'utilisation des systèmes d'information géographique, qui est en partie compensée par la baisse des ressources prévues pour l'achat de matériel et de suites logicielles, ceux de la Mission étant assez récents.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(1 029,5)	(6,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

145. La variation est principalement imputable à la baisse des dépenses prévues pour le remboursement des sommes dues aux gouvernements pour la fourniture de contingents et d'unités de police constituées au titre du soutien logistique, compte tenu des tendances de déploiement et de disponibilité opérationnelle récemment constatées.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(1 982,1)	(24,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

146. La variation s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues pour le remboursement des sommes dues aux gouvernements fournissant des contingents et des unités de police constituées au titre du soutien logistique, compte tenu des tendances de déploiement et de disponibilité opérationnelle récemment constatées.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	7 390,3	31,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

147. La variation est principalement imputable à l'augmentation des dépenses qu'il est prévu d'engager au titre du fret et des dépenses connexes pour : a) le transport terrestre de marchandises et de matériel de la Mission, des forces armées de la République démocratique du Congo et de la Police nationale congolaise dans la zone d'intervention, en particulier dans la partie orientale de la République démocratique du Congo; b) le transport des fournitures et du matériel nécessaires pour les scrutins nationaux de 2011/12.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

148. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit de 1 423 044 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 118 587 000 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/275 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 64/269)

Décision/demande

Mesures prises

Section I : présentation du budget et gestion financière

L'Assemblée générale a réaffirmé que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet, devaient être indiqués dans les projets de budget (par. 10).

Aucun gain d'efficacité n'est attendu en 2011/12 puisque les principales dépenses d'investissement initiales se feront pendant les phases 2010/11 et 2011/12 du projet de siège intégré de la Mission. Les gains d'efficacité (réduction des coûts de location de locaux) sont attendus à compter de la troisième année.

L'Assemblée générale a souligné qu'il importait que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11).

La MONUSCO fait tout son possible pour que les chiffres présentés dans ses projets de budget soient réalistes.

L'Assemblée générale a pris note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demandé à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15).

La Mission s'impose strictement de réexaminer périodiquement les engagements non réglés pour veiller à ce que seuls les engagements valables restent inscrits dans les comptes, conformément aux procédures établies. Tous les agents certificateurs et gestionnaires de centres de coûts examinent tous les mois les états d'allocation de crédit et les engagements non réglés, et prennent les mesures nécessaires. La Mission suit et coordonne les activités d'achat de manière à ce qu'aucune opération d'achat ou nouvelle demande n'intervienne après la mi-avril et que toutes les procédures soient achevées avant la clôture de l'exercice.

Section VI : stratégie globale d'appui aux missions

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'indiquer dans les projets de budget de chacune des missions devant être desservies par un centre régional de services et dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, les postes et emplois de temporaire prévus pour le centre, ainsi que les coûts correspondants (par. 23).

Les postes, les emplois de temporaire et les coûts correspondants du centre régional de services d'Entebbe sont indiqués dans le projet de budget de la MONUSCO ainsi que dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

(Résolution 64/275)

Décision/demande

L'Assemblée générale a constaté avec satisfaction que l'utilisation de la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda) avait été rentable et avait permis à l'Organisation des Nations Unies de réaliser des économies, et s'est félicitée de l'agrandissement de la plate-forme, qui pourrait ainsi assurer un appui logistique aux opérations de maintien de la paix de la région et contribuer plus encore à en améliorer l'efficacité et la capacité de réaction, compte tenu des efforts engagés en ce sens (par. 9).

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 10).

Mesures prises

Le maintien d'Entebbe par la MONUSCO comme plate-forme d'appui logistique est distinct de la mise en place du centre régional de services d'Entebbe.

La Base d'appui d'Entebbe a été mise en place en 2006 essentiellement pour assurer un appui aux activités de l'ancienne Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Les gains d'efficacité obtenus du fait de l'utilisation par la MONUSCO de la Base d'appui d'Entebbe (meilleure prise en compte des besoins des missions régionales qu'elle dessert mais aussi économies) ont donné lieu au projet du centre régional de services à Entebbe.

À présent, la Base d'appui de la MONUSCO à Entebbe continue de desservir la MONUSCO en tant que plate-forme d'appui logistique. Elle est distincte du centre régional de services, qui centralise les services concernant toutes les missions de la région (MINUS, MINUAD, MINURCAT (en liquidation), BINUB, UNSOA et MONUSCO).

Depuis l'approbation de la Stratégie globale d'appui aux missions au 1^{er} juillet 2010, le centre régional de services a été constitué comme centre autonome chargé de servir efficacement les missions situées dans un même périmètre géographique en regroupant leurs fonctions administratives et d'appui courantes dans les domaines des ressources humaines, de la logistique, des finances, de l'informatique et des télécommunications et de la formation régionale. Ce regroupement s'effectue à l'heure actuelle, en tenant compte des priorités politiques et opérationnelles des missions dans la région.

Le budget de la Mission pour 2011/12, y compris ses cadres fonctionnels, s'appuie sur les textes adoptés par les organes délibérants et est conforme à leurs dispositions.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/660)

*Demande/Recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que tous les acteurs concernés seront associés à ces délibérations et que le Secrétaire général communiquera les conclusions issues de ces consultations à l'Assemblée générale. Il recommande en outre qu'une analyse sur la réorganisation des ressources découlant du passage du maintien à la consolidation de la paix figure dans les prochains projets de budget (par. 10).

Le Comité consultatif estime que, pour aider les missions qui seront chargées d'assurer le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, il sera essentiel de recenser les enseignements tirés par les opérations qui en ont déjà fait l'expérience et de s'en inspirer. Lorsque les opérations de maintien de la paix se retirent ou passent à la consolidation de la paix, l'un des enjeux est de pérenniser les efforts de renforcement des capacités nationales pour aider les agents recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans leur pays (par. 11).

Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget, et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des

Comme indiqué dans la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, la République démocratique du Congo est en cours de transition vers la consolidation de la paix, mais elle est encore en phase de préconsolidation de la paix. Elle n'est pas encore entrée dans la phase de consolidation de la paix proprement dite.

Les questions relatives aux services de consultants ne concernent pas la MONUSCO.

Comme indiqué dans la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, la République démocratique du Congo est en cours de transition vers la consolidation de la paix, mais elle est encore en phase de préconsolidation de la paix. Elle n'est pas encore entrée dans la phase de consolidation de la paix proprement dite.

La MONUSCO a lancé des programmes de formation intensifs destinés à son personnel recruté sur le plan national de façon à l'aider à adapter ses compétences aux exigences du marché du travail local. Elle augmente également le nombre de ses administrateurs recrutés sur le plan national dans le cadre d'une stratégie de renforcement des capacités.

Temps fort des premiers stades de l'élaboration des projets de budget pour l'exercice 2011/12, un examen des priorités, destiné à axer la prise de décisions sur les orientations stratégiques, a été effectué par chacune des missions de maintien de la paix, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, afin d'établir un cadre de priorités convenues et de faire en sorte que la version finale des projets de budget soit pertinente, réaliste et justifiée. Cette étape a également facilité les échanges directs entre la direction de la Mission, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en limitant dès le départ les projets de budget aux priorités convenues.

activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. Pour ce qui est de l'appui à la mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Le Comité consultatif estime toujours que la portée des mesures d'amélioration de l'efficacité pourrait être étendue pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition de ce qui constitue un gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées (voir A/63/746, par. 16). Il prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Le Comité consultatif recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement d'emplois au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un emploi de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater

Aucun gain d'efficacité n'est attendu pour l'exercice 2011/12 puisque les principales dépenses d'investissement initiales se feront au cours des exercices 2010/11 et 2011/12 du projet de siège intégré de la Mission. Les gains d'efficacité (réduction des coûts de location de locaux) sont attendus à compter de la troisième année.

Le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2009/10 comporte des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses.

Les emplois de temporaire proposés pour l'exercice 2011/12 ont trait à l'appui au processus électoral, aux initiatives concernant la protection des civils telles que l'équipe mixte de protection des civils et les cellules d'intervention rapide et à la consolidation de la paix dans l'ouest du pays, qui sont des projets de durée limitée.

que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

(A/64/660)

Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de poursuivre ces efforts importants dans le domaine du déminage, et l'engage à rechercher les moyens de faciliter la diffusion d'informations pertinentes auprès du public (par. 71).

Pendant l'exercice 2009/10, la MONUSCO, en partenariat avec le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies, a coordonné et dispensé des formations au danger des mines à 473 506 personnes, y compris à des fonctionnaires de l'ONU, à des personnes déplacées, à des réfugiés et à des populations locales. Puis, en 2010/11 et 2011/12 respectivement, 700 000 et 500 000 autres personnes seront formées au danger des mines.

Le Comité consultatif considère que la désignation d'Entebbe comme lieu d'affectation famille autorisée faciliterait l'obtention des avantages escomptés de l'ouverture de centres de services régionaux. Il considère en outre qu'il serait utile de disposer d'un tableau d'ensemble des effectifs et des fonctions qui seraient transférés à Entebbe (voir par. 144 ci-dessus) (par. 116).

Le Centre régional de services d'Entebbe a été désigné comme lieu d'affectation famille autorisée à compter du 1^{er} juillet 2010, sous réserve et sans préjudice de toute décision que l'Assemblée générale pourra prendre à l'avenir concernant le classement des lieux d'affectation.

(A/64/660/Add.8)

Le Comité consultatif espère que toutes les demandes en instance de règlement seront réglées sans tarder (par. 13).

Toutes les demandes de remboursement concernant le matériel appartenant aux contingents ont été certifiées et réglées et sont à jour, conformément au calendrier trimestriel des paiements de 2010.

Il y a actuellement 4 nouvelles demandes d'indemnité de décès dont 3 en attente de confirmation officielle et 1 à l'étude.

Le Comité consultatif rappelle sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait étudier le cas de tous les postes restés vacants pendant plus d'un an et justifier la nécessité de tous ceux qu'il est demandé de maintenir (voir A/63/746/Add.16, par. 36). Le résultat de cette étude devrait être présenté dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12 (par. 28).

Le Comité consultatif compte bien trouver dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11 une analyse des effets du nouveau régime des engagements (par. 29).

Le Comité consultatif estime que ce mécanisme supplémentaire de gestion de la performance et d'application du principe de responsabilité, s'ajoutant au plan d'action ressources humaines de la MONUC, devrait permettre à celle-ci d'être mieux à même de suivre sa performance sur le plan de la gestion des ressources humaines et prendre en temps opportun des mesures pour l'améliorer. Il compte qu'il sera rendu compte du progrès accompli à cet égard dans le rapport sur l'exécution du budget, le moment venu (par. 30).

Tout en reconnaissant les efforts qui ont déjà été faits pour limiter les coûts des transports aériens à la MONUC, le Comité consultatif demeure préoccupé par la persistance des augmentations que fait apparaître cet objet de dépense. Il demande donc instamment au Secrétaire général de poursuivre son examen des mesures visant à réduire les coûts (par. 65).

Dans le cadre de l'élaboration des tableaux d'effectifs proposés pour l'exercice 2011/12, la direction de la Mission a tenu compte des postes restés vacants pendant plus d'un an au moment de l'élaboration du budget, de l'état d'avancement du recrutement visant à les pourvoir et de la probabilité de les voir pourvus dans un court délai. À la suite de l'harmonisation des conditions d'emploi, 38 postes soumis à recrutement sur le plan international ont été supprimés et 74 postes d'agent du Service mobile ont été pourvus sur le plan national.

Une analyse des effets du nouveau régime des engagements sur les résultats de la Mission figurera dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11.

Les progrès seront indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11.

Des mesures visant à réduire les coûts sont constamment à l'étude. Par exemple, le transport par avion du fret et des passagers est réexaminé pour répondre aux véritables besoins de la Mission, ces opérations faisant l'objet d'un suivi régulier en vue de réduire la flotte quand c'est possible et d'optimiser l'utilisation de la flotte existante. En outre, il n'est fait appel aux avions des autres missions des Nations Unies qu'en cas de besoin, renforçant les gains d'efficacité.

Les opérations par hélicoptère, en revanche, sont un cas particulier, car le niveau d'appui doit être suffisant pour assurer les déploiements de contingents ainsi que du matériel et des fournitures correspondants dans les régions les plus reculées de la République démocratique du Congo. Compte tenu de la hausse des coûts garantis de la location d'hélicoptères de transport commerciaux, il est difficile de prévoir des mesures de limitation des coûts car le nombre d'hélicoptères militaires sur le marché ne suffit pas à répondre aux besoins.

Le Comité consultatif compte que dans son prochain projet de budget pour la MONUC, le Secrétaire général proposera la suppression des postes liés à la gestion de l'approvisionnement en carburant (par. 69).

Le Comité consultatif note les efforts faits par la Mission pour améliorer l'efficacité de ses activités de gestion du carburant et pour réduire les risques opérationnels grâce à l'instauration de nouveaux contrats clefs en main. Étant donné les coûts élevés afférents à ces nouvelles dispositions et dans la mesure où elles s'écartent notablement de la pratique antérieure, leur exécution devrait être suivie de près et un compte rendu, comportant une description de tous gains d'efficacité, devrait être établi dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUC pour l'exercice 2010/11 (par. 70).

Le Comité consultatif note l'instauration de la nouvelle stratégie de gestion des rations à la MONUC. Comme les nouvelles dispositions s'écartent sensiblement des pratiques antérieures, leur application devrait être suivie de près et il conviendrait d'en faire le point dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUC pour 2010/11, en y incluant une description des gains d'efficacité réalisés. Le Comité souligne que les indicateurs clefs utilisés pour évaluer l'efficacité des fournisseurs de rations doivent inclure la qualité de la nourriture fournie et sa disponibilité en temps opportun (par. 75).

Le Comité consultatif note les efforts entrepris par la Mission pour se conformer aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elle donnera pleinement suite à toutes les recommandations dans les meilleurs délais. Le Comité considère que les observations et recommandations répétées du Comité des commissaires aux comptes illustrent la persistance des lacunes concernant l'application des articles pertinents du Règlement financier et des règles de gestion financière et des insuffisances sur le plan de l'administration à tous les niveaux de gestion, et il souligne en conséquence la nécessité de s'attaquer à la racine de ces lacunes en vue d'améliorer la responsabilisation et la gestion à tous les niveaux (par. 83).

Le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2011/12 comprend la suppression de 42 postes (2 postes d'agent recruté sur le plan international et 40 postes d'agent recruté sur le plan national) liés à la gestion de l'approvisionnement en carburant.

Un compte rendu, comportant une description de tous gains d'efficacité, sera établi dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour 2010/11.

Un compte rendu, comportant une description de tous gains d'efficacité, sera établi dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour 2010/11.

La Mission tient à améliorer l'application du principe de responsabilité et la gestion à tous les niveaux pour se conformer au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et elle est déterminée à parvenir au classement de toutes les recommandations du Comité. Des plans d'application assortis de calendriers ont été élaborés à divers niveaux de gestion. L'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes est l'une des priorités du plan de travail pour l'appui à la Mission en 2010/11. Une analyse de l'origine des insuffisances a été réalisée et des mesures ont été prises pour régler les problèmes et renforcer les dispositifs de contrôle interne. En conséquence, la Mission a pleinement appliqué 39 (59%) des 66 recommandations formulées par le Comité pendant l'exercice qui a pris fin le 30 juin 2009, et est en voie d'en appliquer 16 (24 %) autres.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/64/5 (Vol. II)]

Demande/recommandation

Le Comité réitère la recommandation qu'il a faite précédemment à l'Administration afin qu'elle veille à ce que toutes les missions respectent rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements et à l'annulation d'engagements énoncés dans le Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 33).

Le Comité réitère la recommandation qu'il a faite à l'Administration pour qu'elle veille à ce que les états de présence et les états de congés soient bien tenus afin qu'il n'y ait pas d'erreurs et que les charges à payer au titre des reliquats de congés payés puissent être déterminées avec exactitude (par. 36).

Le Comité constate que sur le solde total des sommes à recevoir au 30 juin 2009 (4,21 millions de dollars), 674 141 dollars (16 %) étaient impayés depuis plus d'un an. Dans ce montant étaient compris 103 100 dollars relatifs à des agents qui n'étaient plus à la Mission (par. 60).

Mesures prises

Outre l'examen et le contrôle réguliers d'engagements non réglés par les sections des finances et du budget, la Mission a émis de nouvelles directives afin de garantir le respect des critères et des conditions applicables à la souscription d'engagements énoncés dans le Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et dans le Manuel des achats. En outre, de nouvelles modalités d'approbation sont établies concernant la création d'engagements afin de garantir que l'engagement est conforme au plan de financement, en vue de réduire au minimum le nombre élevé d'annulations.

La recommandation est en cours d'application. La MONUSCO a entrepris un travail exhaustif de nettoyage des données et d'actualisation des états de congés. Les écarts relevés sont corrigés de manière à ce que les États soient fidèles à la réalité. Toutes les demandes de congés en attente présentées dans le système Matrix sont désormais actualisées chaque mois conformément à la politique relative aux états de présence. La Mission pense achever le travail de saisie et de vérification des données dans le système Matrix concernant le personnel recruté sur le plan national d'ici à la fin de 2010. Cela permettra de réduire les écarts considérables relevés dans le calcul des reliquats de congés payés. Une fois ce travail terminé, les informations figurant dans le système Matrix seront exactes et, d'ici à la fin de l'année, il sera possible de procéder à un contrôle diligent des états de présence.

La MONUSCO s'est depuis lors attachée à procéder quotidiennement à un examen des sommes à recevoir et à des analyses chronologiques afin de faciliter le suivi des soldes en souffrance depuis longtemps, et a mis en place avec les parties prenantes des dispositifs de coordination améliorés pour remédier aux lacunes constatées. Grâce à ces efforts, le solde des sommes à recevoir qui était de 674 141 dollars au 30 juin 2009, a diminué de 15 000 dollars, s'établissant à 659 992 dollars au 31 octobre 2009. Des mesures supplémentaires ont également été prises pour recouvrer toutes les sommes à recevoir d'ici au 30 juin 2010 :

- a) Des règles de gestion des versements anticipés plus rigoureuses ont été adoptées pour éviter que des soldes importants restent longtemps débiteurs;

	<p>b) Les procédures ont été modifiées afin que toutes les avances puissent être recouvrées dans un délai de 3 mois;</p> <p>c) Les avances à recevoir au titre des contingents font l'objet d'un suivi avec les missions permanentes concernées.</p>
<p>Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC examine le dossier de justificatifs présenté dans le document de budgétisation axée sur les résultats (par. 74).</p>	<p>1) Les directeurs de programme sont chargés d'examiner et de vérifier les données et les justificatifs pour garantir leur validité, leur exactitude et leur exhaustivité.</p> <p>2) La Section du budget (Administration) est chargée d'examiner le rapport sur l'exécution du budget et les informations qu'il contient sur les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits, afin de vérifier que les informations fournies sont complètes, cohérentes et au format requis. Un système de contrôle de la budgétisation axée sur les résultats a été élaboré dans Lotus Notes pour la collecte des données et l'examen des dossiers de justificatifs et est actuellement à l'essai. Un projet de procédures opérationnelles permanentes a été élaboré et un module de formation des responsables aux fonctions opérationnelles et administratives est actuellement mis au point.</p>
<p>Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de faire en sorte que la Division des achats et toutes les missions appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats (par. 89).</p>	<p>La MONUSCO met actuellement des mesures en place afin d'améliorer la planification des achats de manière à garantir que les services préparant des demandes de biens et de services groupent les demandes envisagées à l'avance, pour améliorer les appels d'offres concernant des biens ou services analogues, et réaliser les économies d'échelle souhaitées qu'on peut obtenir lors d'achats en gros. Ces mesures comprennent des réunions d'évaluation bimensuelles entre les responsables des achats et les demandeurs de biens et de services, et des cours de formation obligatoires sur les conditions figurant à l'annexe D-20 du Manuel des achats et dans les principes régissant les activités d'achat de l'Organisation.</p>
<p>L'Administration a convenu, comme le recommandait le Comité, que la MONUC devrait rechercher le moyen de régler le différend entre la Mission et les propriétaires, de manière que les locaux occupés par la Mission fassent l'objet de baux en cours de validité (par. 100).</p>	<p>La MONUSCO a depuis lors réglé plusieurs différends et le nombre de locaux pour lesquels la Mission ne disposait pas d'un bail en cours de validité a été ramené de 21 à 8.</p>

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions établissent des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs et les soumettent régulièrement à la Division des achats (par. 127).

Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de renforcer la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués, et les écarts rapidement examinés et corrigés (par. 146).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC surveille les niveaux de stocks minimum et maximum dans la base de données afin que ces niveaux restent dans la fourchette recommandée (par. 149).

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration renforce son contrôle de la passation par profits et pertes et de la cession des biens durables dans les missions afin de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour conclure rapidement ces opérations (par. 169).

L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle la MONUC devrait se conformer aux prescriptions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents pour que les rapports de vérification soient communiqués au Siège dans les délais prescrits (par. 207).

L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de veiller à ce que la MONUC ajuste les rapports de vérification pour assurer la concordance avec les quantités effectives vérifiées, telles qu'elles sont indiquées dans les tableaux de vérification (par. 210).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller, en liaison avec les pays fournisseurs de contingents, à l'actualisation de tous les mémorandums d'accord pour qu'ils soient en adéquation avec les articles mis à la disposition de chaque mission (par. 213).

La MONUSCO souscrit à la recommandation et a mis en place un dispositif pour obtenir des services responsables qu'ils présentent, de façon systématique et cohérente, des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs.

La recommandation est en cours d'application. Les superviseurs des entrepôts effectuent des contrôles réguliers pour s'assurer qu'il est régulièrement procédé à des inventaires physiques. Les écarts constatés font rapidement l'objet d'une enquête et des mesures correctives sont prises.

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa visite à la MONUSCO en août 2010, le Comité l'a classée.

Les processus de comptabilisation en pertes et de cession ont été rationalisés et simplifiés afin de réduire les délais de cession des biens. Concernant les cessions d'actifs, les délais ont été réduits de façon importante. Lors de sa visite à la MONUSCO, en août, le Comité a été satisfait des mesures prises par la Mission et a classé cette recommandation.

Tous les rapports de vérification sont communiqués au Siège dans les délais prescrits. Lors de sa visite à la MONUSCO en août 2010, le Comité a été satisfait des mesures prises par la Mission et a classé la recommandation.

La Mission se conforme rigoureusement à la recommandation et lors, de sa visite récente à la MONUSCO, le Comité a été satisfait des mesures prises et a classé la recommandation.

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa visite à la MONUSCO en août 2010, le Comité l'a classée.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, que la MONUC : a) procède à des inspections trimestrielles pour déterminer si les stations de traitement des eaux fournies par les contingents sont en état de fonctionnement; et b) établisse des procédures pour mettre régulièrement les rapports d'inspection en phase avec les résultats des inspections effectuées sur les stations (par. 217).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions procèdent à une analyse des coûts pour les véhicules qui ont un kilométrage élevé en vue d'apprécier l'opportunité de les remplacer en tenant compte de leurs circonstances particulières (par. 228).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC s'attache à assurer un approvisionnement suffisant en fournitures pour les ateliers en vue de réduire la durée d'immobilisation des véhicules (par. 236).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC équipe tous les véhicules d'un matériel de sécurité adéquat (par. 239).

Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions prennent les dispositions nécessaires pour maintenir le niveau de leur réserve stratégique de carburant (par. 244).

Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de veiller à ce que la MONUC accélère l'approbation de ses instructions permanentes relatives à la gestion des rations (par. 258).

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions remédient à la sous-utilisation des heures de vol prévues au budget (par. 275).

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa visite à la MONUSCO en août 2010, le Comité l'a classée : a) les stations de traitement des eaux font l'objet d'inspections trimestrielles et l'état de fonctionnement du matériel est consigné dans le rapport d'inspection; b) la mise à jour des rapports d'inspection après chaque inspection trimestrielle du matériel est la procédure habituelle.

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa visite à la MONUSCO en août 2010, le Comité l'a classée.

Le processus est en cours. Les efforts se poursuivent pour assurer un approvisionnement suffisant en fournitures pour les ateliers en vue de réduire la durée d'immobilisation des véhicules.

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa récente visite à la MONUSCO, le Comité l'a classée.

Des dispositions visant à maintenir le niveau des réserves stratégiques de carburant ont été insérées dans les nouveaux contrats clefs en main, qui précisent les principaux points de distribution et les quantités prévues. Le nouveau contrat clef en main a été signé et est en cours d'exécution.

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa récente visite à la MONUSCO, le Comité l'a classée.

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa récente visite à la MONUSCO, le Comité l'a classée.

Pas d'observation. Le Comité n'a pas formulé cette recommandation directement à la Mission.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MONUC applique les modalités de gestion des risques opérationnels et à ce que les autres missions prennent également des mesures d'application chaque fois que nécessaire (par. 278).

Le Comité recommande que la MONUC prenne les mesures qui s'imposent pour remédier aux risques qui donnent lieu aux incidents liés au transport aérien, afin de réduire le nombre de ces incidents (par. 282).

Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté, que la MONUC renforce, en concertation avec le Siège, ses procédures de gestion et d'évaluation des contrats de prestation de services de transport aérien (par. 292).

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MONUC élabore un plan complet de continuité des opérations et de reprise après sinistre et une politique de sécurité informatique (par. 299).

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions examinent leurs mécanismes de contrôle d'accès par mot de passe et procèdent aux modifications nécessaires pour les renforcer (par. 302).

Le Comité recommande à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que la MONUC :

- a) conserve un historique des changements apportés au système, afin que ceux-ci soient décrits et passés en revue; b) se dote de procédures permettant de repérer et de supprimer à intervalles réguliers les comptes d'utilisateurs inactifs (par. 305).

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa récente visite à la MONUSCO, le Comité l'a classée.

La MONUSCO a établi des stratégies de gestion de la sécurité aérienne assorties de contrôles préventifs afin de dresser l'inventaire des dangers, d'évaluer les risques connexes et d'arrêter les mesures de surveillance nécessaires pour réduire les risques. Elle a notamment amélioré la planification, formé plus d'une centaine de membres du personnel affectés aux sections des transports aériens, du contrôle des mouvements et de la sécurité, formé les équipages et le personnel de contrôle aérien et réparé les aérodromes.

La Mission a pris, en concertation avec le Siège, des mesures pour faire en sorte que : a) les prestations de transport aérien soient convenues avec les fournisseurs avant la conclusion des contrats de services de transport aérien; b) des délais de présentation des rapports d'évaluation concernant les contrats de services de transport aérien soient fixés et respectés. La Mission collaborera avec le Siège pour appliquer des mesures visant à améliorer l'évaluation des contrats de services de transport aérien et veiller à ce que le processus d'évaluation soit mené conformément aux conditions énoncées dans le Manuel des achats.

Le plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre a été approuvé. Le Comité l'a examiné, ainsi que la politique de sécurité informatique, a approuvé ces deux stratégies en tant que plan de la Mission et a classé la recommandation.

La recommandation a été intégralement appliquée et le Comité l'a classée. Les procédures relatives au verrouillage automatique des ordinateurs à l'issue d'un certain délai d'inactivité ont été communiquées à tous les utilisateurs dès le 13 mars 2008.

La recommandation a été appliquée : a) la Section des communications et des services informatiques a mis en place le système de suivi des changements afin que ceux-ci soient enregistrés dans le système; b) l'état des comptes est examiné et les comptes d'utilisateurs inactifs sont supprimés au bout de trois mois. Le Comité a classé ces recommandations.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

L'Administration a accepté de veiller, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, à ce que toutes les missions établissent un plan d'action ressources humaines, conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (par. 334).

Le Comité recommande, comme il l'a déjà fait, que la MONUC applique des procédures qui garantissent que les rapports d'évaluation seront achevés et signés en temps voulu (par. 337).

L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devait faire le nécessaire pour que la MONUC tienne bien à jour les états des congés dans le système Matrix et que les congés de maladie soient approuvés comme il convient, afin que les soldes de jours de congé soient calculés correctement (par. 343).

L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait veiller à ce que toutes les missions tiennent mieux les dossiers relatifs aux cours dispensés et en assurent un meilleur suivi (par. 357).

Le Comité renouvelle sa recommandation selon laquelle il faut que l'Administration fasse en sorte que toutes les missions fassent le nécessaire pour que les projets à effet rapide soient achevés dans les délais fixés (par. 363).

Les plans d'action ressources humaines ont apporté de précieux enseignements qui ont été utilisés pour l'établissement des fiches de notation de la gestion des ressources humaines distribuées dans toutes les missions en 2011. La fiche de notation porte essentiellement sur les questions prioritaires, avec six indicateurs rendant compte des priorités et des mandats des missions (délais de recrutement, taux de vacance de postes, représentation des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, représentation des effectifs des deux sexes à toutes les classes, représentation des effectifs des deux sexes aux postes à responsabilité élevée, et formation à la sécurité).

Cette recommandation a été appliquée et, lors de sa récente visite à la MONUSCO, le Comité l'a classée.

La MONUSCO a commencé par nettoyer les données, afin d'actualiser tous les soldes de jours de congé sur la base des feuilles de présence, puis s'est employée à former le personnel à l'utilisation du système Matrix. Cette opération est maintenant terminée. Toutes les demandes de congés en attente enregistrées dans le système Matrix sont désormais systématiquement mises à jour tous les mois, et approuvées, justificatifs à l'appui, conformément aux directives relatives aux états de présence. La Mission compte aussi achever le travail de saisie et de vérification des données dans le système Matrix concernant le personnel recruté sur le plan national durant l'exercice 2010/11. Cela permettra de disposer d'informations exactes dans le système Matrix et de calculer correctement les soldes de jours de congé à la fin de chaque année.

Cette recommandation est en cours d'application. La MONUSCO a mis en place un système de suivi et un programme de formation en ligne obligatoire pour l'ensemble du personnel afin de garantir le respect des procédures établies.

La Mission a rencontré des difficultés opérationnelles dans l'exécution des projets à effet rapide, ce qui a eu des répercussions sur l'utilisation des fonds alloués. La MONUSCO s'est efforcée d'y remédier par différents moyens, notamment en sélectionnant des partenaires d'exécution qui ont fait leurs preuves, en leur donnant une formation et en se concertant régulièrement avec eux.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/64/326 (Part II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

Le BSCI a constaté que la Mission ne respectait pas les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) concernant la remise en état et l'entretien des pistes, des voies de circulation et des aires de stationnement. Le Département de l'appui aux missions lui a fait savoir que pour y remédier, l'ONU avait conclu un accord avec l'OACI, et le Département avait créé le Groupe des aérodromes et des aérogares dont la fonction est de donner suite aux recommandations concernant la formation qu'il faut dispenser dans ce domaine au personnel des Nations Unies affecté à une mission (par. 35).

Le BSCI a conclu que la Mission n'avait pas assuré le contrôle physique des caisses ni des coffres. Il a constaté que sa recommandation d'équiper les caisses de caméras de surveillance et de vitres pare-balles n'avait pas été appliquée, mais que la Mission avait pris des dispositions pour améliorer les contrôles des caisses et des coffres (par. 36).

Le BSCI a fait savoir au Département de l'appui aux missions qu'une collaboration plus étroite devait s'instaurer entre la MONUC et ses propres services pour que les fautes graves fassent l'objet d'enquêtes menées conformément aux protocoles et aux meilleures pratiques prévus dans le mémorandum d'accord type (A/61/19/Rev.1 et annexe) et à la résolution 59/287 de l'Assemblée générale (ID Case n° 0401/09) (par. 48).

Toujours à la MONUC, le BSCI a enquêté sur les agissements d'un fonctionnaire accusé d'avoir abusé de sa position pour obtenir des documents de voyage et des billets d'avion en faveur du conjoint d'un autre fonctionnaire et d'avoir facilité l'obtention frauduleuse de visas par des fonctionnaires des Nations Unies et des personnes extérieures à l'Organisation. Le Bureau a déterminé que l'intéressé avait trompé les fonctionnaires concernés, dont les demandes de documents de voyage étaient légitimes, afin de leur soutirer de l'argent. L'intéressé a également reconnu avoir versé des pots-de-
vin à des fonctionnaires locaux afin de faciliter l'émission de ces documents. Les conclusions de l'enquête ont été transmises au Département de l'appui aux missions et cette affaire fait actuellement l'objet d'une procédure disciplinaire interne (ID Case n° 0469/07) (par. 49).

La recommandation a été appliquée. Les travaux de remise en état et d'entretien des aérodromes effectués par la MONUSCO sont en cours de certification par l'OACI. La Mission en a rendu compte au BSCI et les recommandations ont été classées.

La MONUSCO a appliqué la recommandation lorsque cela était possible, notamment à Goma, Bunia et Bukavu, et veillera à ce qu'elle soit appliquée sur tous les sites avant la fin de l'année budgétaire en cours.

Des propositions visant à unifier les procédures et à entamer des enquêtes préliminaires sont actuellement élaborées pour remédier aux irrégularités constatées dans ce domaine.

Le 18 février 2009, le Département de l'appui aux missions a renvoyé l'affaire devant la Section du droit administratif du Bureau de la gestion des ressources humaines pour que des mesures disciplinaires soient prises. L'intéressé a été licencié le 22 décembre 2009.

Lors d'un audit effectué à la MONUC (AP2008/620/11), le BSCI a constaté que 31 % seulement des locaux occupés par la Mission étaient mis à sa disposition à titre gracieux. Contrairement aux dispositions de l'accord sur le statut des forces, elle n'avait pu obtenir, pour l'hébergement de ses services opérationnels et administratifs, les locaux que le Gouvernement de la République démocratique du Congo aurait dû lui fournir sans lui demander de payer. En conséquence, elle payait une somme exorbitante, de l'ordre de 7 millions de dollars par an, à des bailleurs du secteur privé. La Mission a accepté la recommandation du BSCI à ce sujet et l'a informé qu'elle s'efforçait de persuader le gouvernement hôte de respecter l'accord sur le statut des forces (par. 61).

L'audit de la gestion des biens non durables à la MONUC (AP2008/620/13) a fait ressortir des écarts entre les données enregistrées dans le système Galileo de gestion des stocks et le résultat des inventaires physiques réalisés par le BSCI dans trois unités à comptabilité autonome. La plupart de ces écarts étaient dus au manque de rigueur du contrôle exercé sur les comptes d'inventaire. Le BSCI a également constaté que le contrôle de l'accès aux entrepôts était insuffisant pour assurer la protection des biens et réduire les risques de vol. Il a recommandé, ce que la Mission a accepté, de faire en sorte que tout ajustement d'un compte d'inventaire fasse d'abord l'objet d'une investigation et soit autorisé conformément aux procédures en vigueur. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il avait organisé un stage de formation à l'intention de toutes les unités à comptabilité autonome chargées de la gestion des entrepôts et des stocks de la MONUC et que celle-ci avait mis en place un nouveau système de gestion des stocks le 30 janvier 2010 (par. 68).

Plusieurs notes verbales relatives à la demande de mise à disposition à titre gracieux de locaux pour l'hébergement des services de la MONUC et de la MONUSCO à Kinshasa, ainsi que dans les autres secteurs, ont été adressées au gouvernement hôte depuis 2000, mais aucune réponse positive n'a été reçue à ce jour. La dernière en date a été envoyée, le 5 mai 2010, par la Mission qui a reçu une réponse le 21 septembre 2010, accusant réception de la note verbale et l'informant qu'elle avait été transmise au Ministère des affaires étrangères et du logement urbain.

La MONUSCO examine actuellement s'il est envisageable et possible de centraliser la gestion des biens non durables à la Section de la gestion du matériel, l'objectif étant de fournir un appui spécialisé en matière de gestion des stocks à tous les secteurs concernés, tels que le génie, la section des communications et des services informatiques, les transports et l'approvisionnement.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création d'un poste** : proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

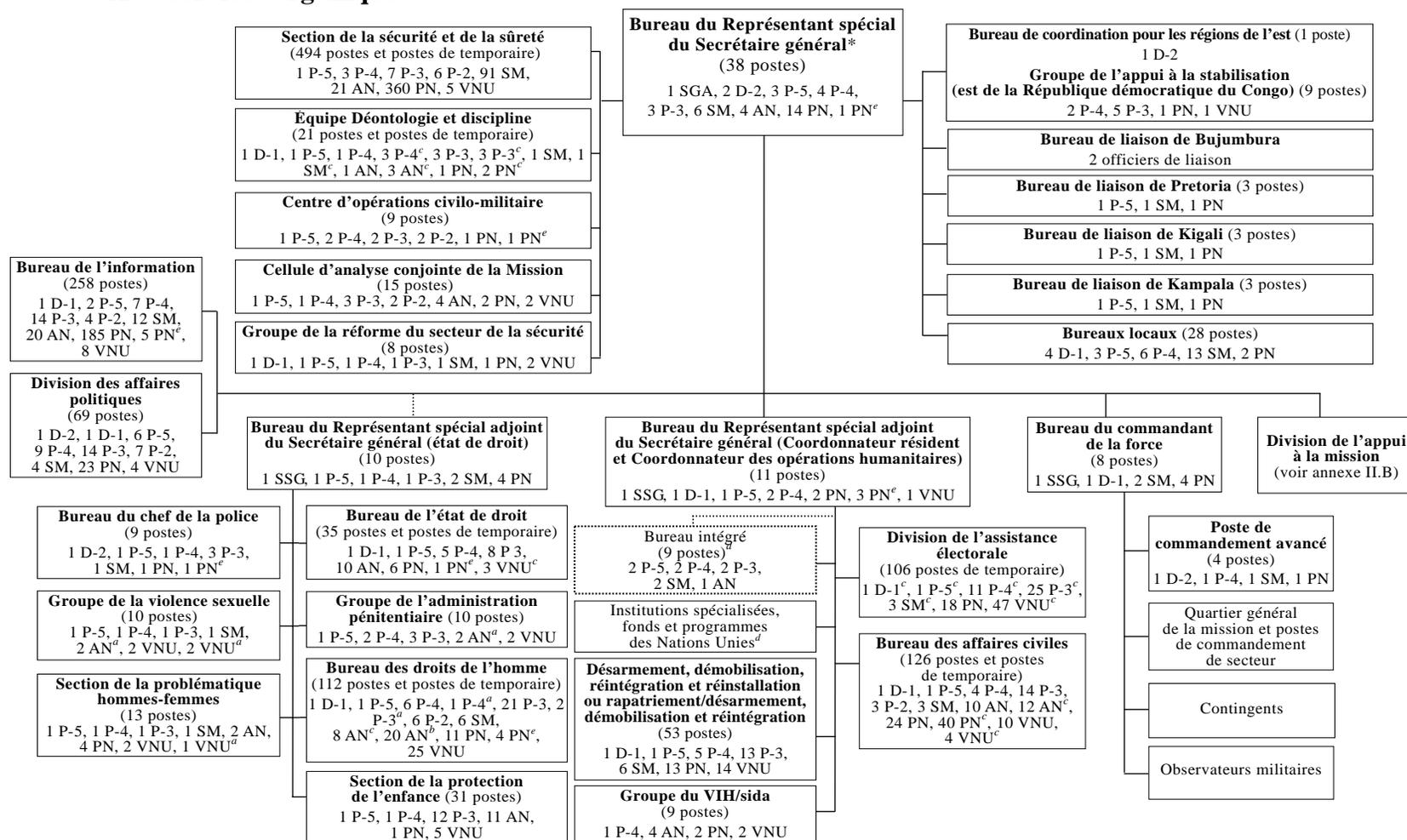
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

* Comprend les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général, la Section des affaires juridiques, le Groupe des projets à effet rapide, le Groupe du protocole et la Cellule de planification stratégique.

^a Création de poste(s) ou de poste(s) de temporaire.

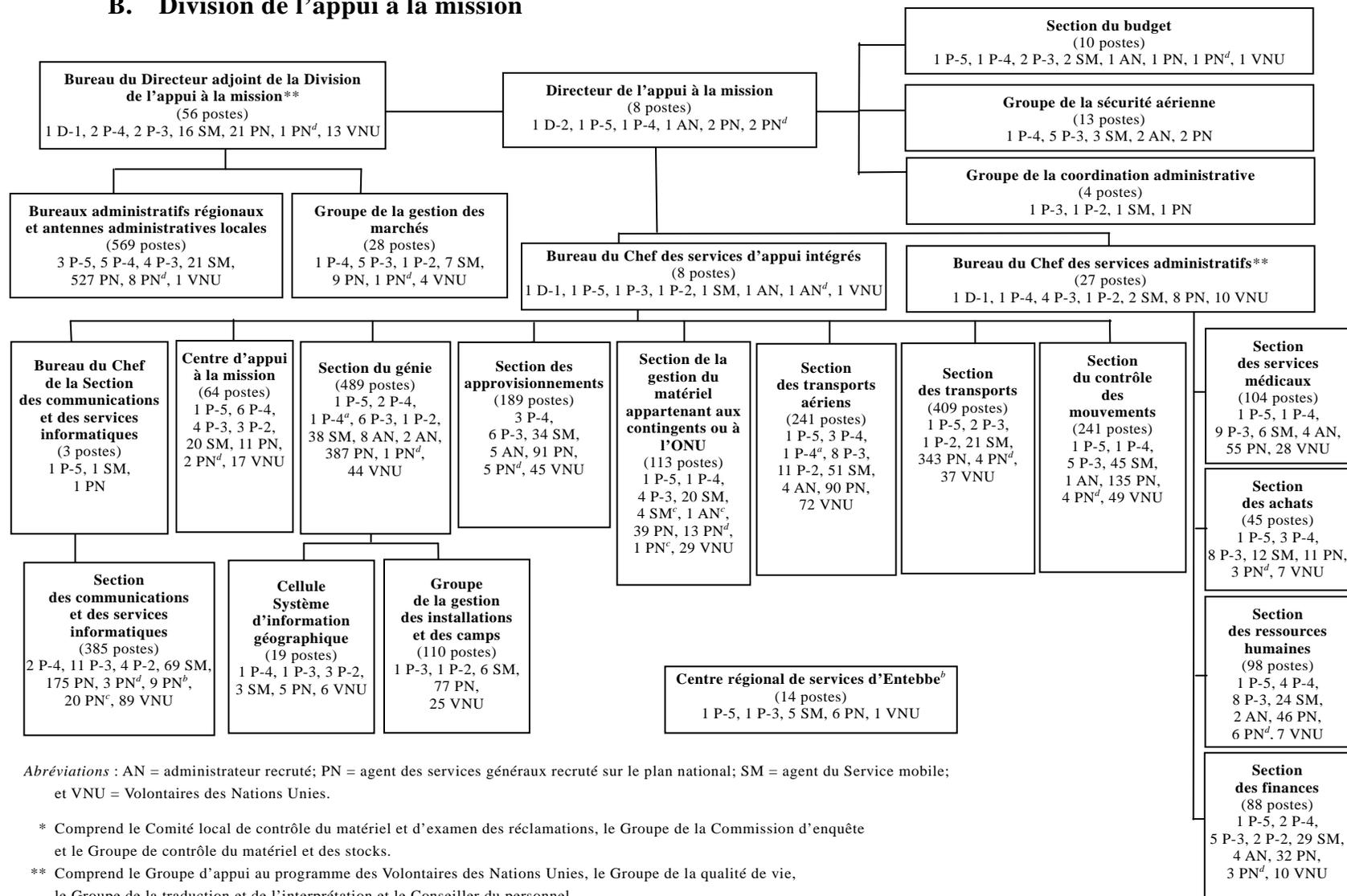
^b Poste(s) ayant fait l'objet d'un reclassement ou d'une transformation.

^c Financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Financé par le PNUD, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et l'équipe de pays des Nations Unies.

^e Recrutement sur le plan national en raison de l'harmonisation des conditions d'emploi.

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur recruté; PN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; et VNU = Volontaires des Nations Unies.

* Comprend le Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations, le Groupe de la Commission d'enquête et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

** Comprend le Groupe d'appui au programme des Volontaires des Nations Unies, le Groupe de la qualité de vie, le Groupe de la traduction et de l'interprétation et le Conseiller du personnel.

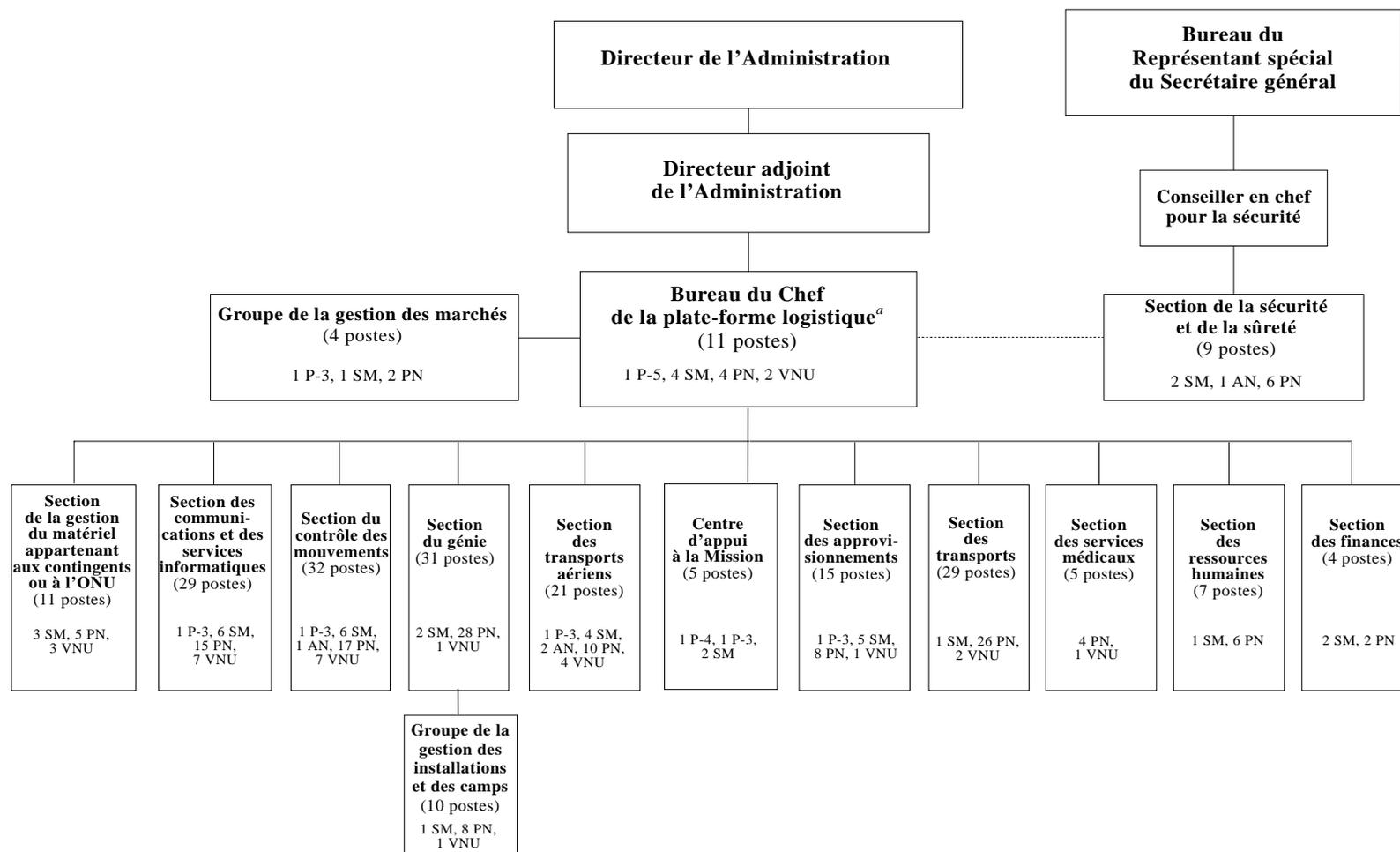
^a Poste(s) ayant fait l'objet d'un reclassement/transformation.

^b Poste(s) ayant fait l'objet d'un transfert/poste réaffecté.

^c Poste(s) financé(s) au titre du personnel temporaire.

^d Poste(s) recruté(s) sur le plan national en raison de l'harmonisation des conditions d'emploi.

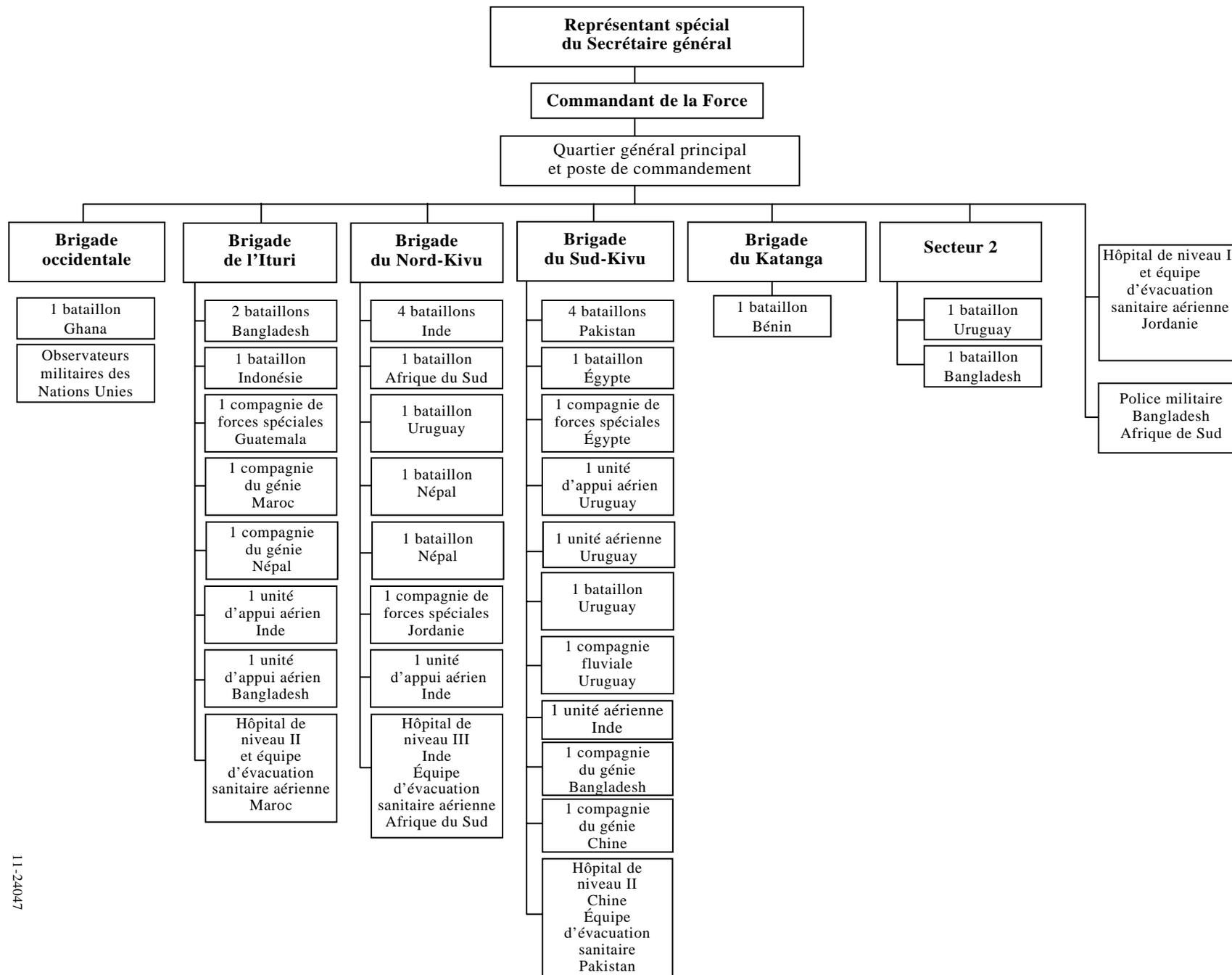
C. Plate-forme logistique d'Entebbe



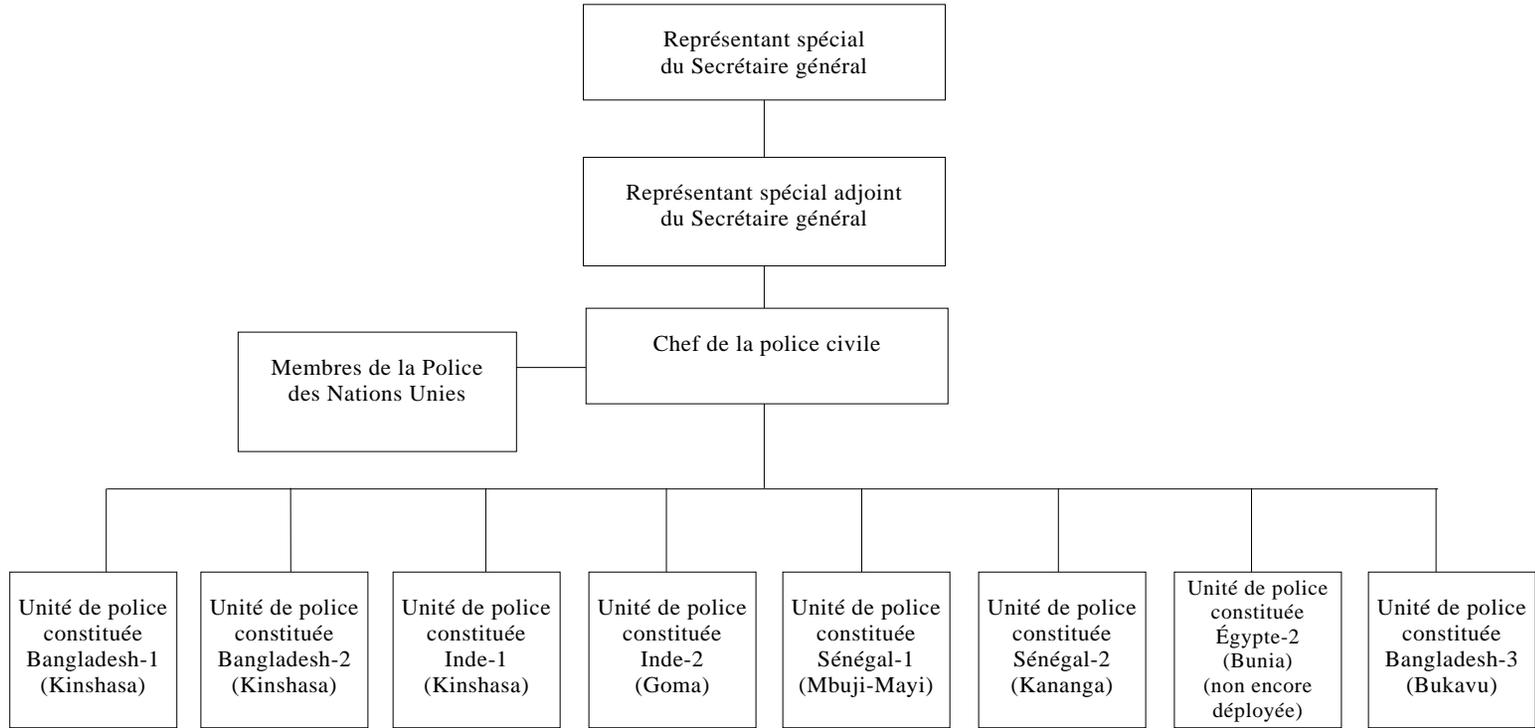
Abréviations : SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Comprend le personnel des bureaux administratifs régionaux et des antennes administratives locales, du Groupe de la sécurité aérienne, du Groupe du budget et du contrôle des coûts, du Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations et du Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

D. Contingents et observateurs militaires



E. Police des Nations Unies



Annexe III

Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Amélioration des conditions de sécurité dans les principales zones touchées par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation)</p>	<p>Insertion viable d'éléments issus des groupes armés dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC)</p> <p>Les groupes armés sont incités à négocier ou à se dissoudre grâce à des interventions plus efficaces des FARDC en matière de sécurité.</p> <p>La sécurité des populations s'améliore grâce à des progrès en matière de comportement et de discipline au sein des FARDC.</p> <p>Réduction de l'impunité des militaires ayant commis des violations des droits de l'homme</p> <p>Démobilisation viable et retour à la vie civile des combattants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place de casernes permanentes des FARDC • Soutien fourni à la justice militaire, notamment par les cellules internationales d'appui aux poursuites judiciaires • Remise en état de centres d'instruction militaire et appui logistique à l'entraînement des bataillons • Création de sites de regroupement aux fins de la démobilisation et de la réinsertion des combattants des groupes armés • Rapatriement des ex-combattants étrangers • Transport des ex-combattants congolais • Réinsertion viable à long terme des ex-combattants congolais 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : MONUSCO • Partenaires : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), HCDH, MONUSCO, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) • Financement (2010-12) Demandé : 171 815 000 dollars Obtenu : 49 069 389 dollars Déficit : 122 745 611 dollars

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Mise en place des éléments de base de l'autorité de l'État dans les principales zones touchées par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation)	<p>Des accès routiers fiables menant à des agglomérations importantes sont rétablis et entretenus.</p> <p>L'ordre public et la sécurité sont assurés grâce à une présence policière permanente.</p> <p>Progrès en matière d'accès à la justice et de poursuites pénales grâce au rétablissement du dispositif pénal</p> <p>L'essentiel des services publics administratifs et techniques est rétabli aux échelons administratifs décentralisés.</p> <p>L'exploitation des ressources naturelles est progressivement soumise à la réglementation publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection et entretien d'axes routiers stratégiques à la faveur de techniques privilégiant une forte intensité de main-d'œuvre • Réfection ou construction d'infrastructures destinées aux fonctionnaires civils • Appui logistique, formation et tutorat en soutien au déploiement de fonctionnaires de la police, de l'administration, de la justice et des services pénitentiaires • Mise en place de centres d'achat dans les principales zones minières 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : MONUSCO • Partenaires : UNOPS, MONUSCO, OIM, PNUD • Financement (2010-12) Demandé : 295 680 000 dollars Obtenu : 68 485 443 dollars Déficit : 227 194 557 dollars
Réintégration effective des populations déplacées au sein des collectivités touchées par le conflit, réconciliation et amorce du relèvement socioéconomique (stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation)	<p>Retour durable et pacifique des réfugiés et des déplacés dans leur collectivité d'origine</p> <p>Les services sociaux et les infrastructures de base sont rétablis dans les zones où retournent réfugiés et déplacés.</p> <p>Les conditions d'un relèvement rapide sont instaurées dans les zones de retour.</p> <p>La sécurité alimentaire est appuyée et renforcée.</p> <p>Les tensions intercommunautaires et la violence armée sont atténuées grâce à des initiatives de réconciliation et à la limitation de l'accès aux armes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transport de réfugiés et de déplacés • Remise en état et reconstruction de logements pour les populations qui retournent dans leur région d'origine • Appui dans les domaines des infrastructures, de la chaîne logistique et des capacités techniques liés à la prestation de services sociaux de base relatifs à la santé, à l'eau et à l'assainissement et à la protection des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : PNUD • Partenaires : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), MONUSCO, ONU-Habitat, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), OIM, Programme alimentaire mondial (PAM), PNUD • Financement (2010-12) Demandé : 311 876 000 dollars Obtenu : 54 093 763 dollars Déficit : 257 782 237 dollars

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Mieux prévenir les violences sexuelles et mieux y faire face, et renforcer la coordination et la cohérence des programmes dans ce domaine	<p>Renforcement des capacités des institutions judiciaires; amélioration de l'accès à la justice pour les victimes; amélioration de l'application effective de la loi; indemnisation des victimes</p> <p>Les risques sont atténués ou prévenus; la résilience des victimes est renforcée; un environnement protecteur est instauré.</p> <p>Prévention des violences sexuelles et interventions efficaces des forces de sécurité et des agents de sécurité</p> <p>Les forces de sécurité et les agents de sécurité préviennent les violences sexuelles et y réagissent efficacement.</p> <p>Accès des victimes de violences sexuelles aux services essentiels, qui sont conformes aux normes de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services techniques et de l'accès aux marchés dans le domaine agricole • Appui aux mécanismes de concertation intercommunautaire et de gestion des conflits • Mise en place de mécanismes de gestion des litiges concernant les logements, les terres et la propriété foncière • Programmes visant à réduire le nombre des armes de petit calibre en circulation • Sécurité alimentaire • Les compétences du personnel judiciaire en matière de lutte contre les violences sexuelles sont renforcées. • Des règles de procédure régissant l'instruction, le procès et le jugement des affaires de violence sexuelle sont adoptées. • Des centres consultatifs juridiques fournissant aux victimes conseils et assistance sont en service. • Les systèmes de suivi des affaires de violence sexuelle portées devant les tribunaux sont renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : MONUSCO • Partenaires : Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), UNICEF, HCDH, HCR, MONUSCO • Financement (2010-12) Demandé : 56 234 152 dollars Obtenu : 6 485 929 dollars Déficit : 49 748 223 dollars

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Un système harmonisé de collecte de données sur les violences sexuelles est en place et fonctionne.	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes formes d'indemnisation sont élaborées et mises en œuvre. • Les pratiques exemplaires des collectivités locales en matière de prévention sont renforcées, des mesures concrètes sont adoptées pour réduire la vulnérabilité. • La stigmatisation sociale des victimes est prévenue et atténuée. • Les agents de la police nationale congolaise sont conscients des conséquences préjudiciables de la violence sexuelle et luttent activement contre l'impunité. • Coordination responsable, dans chaque circonscription sanitaire, des personnes qui participent aux initiatives multisectorielles, notamment grâce à l'action de coordonateurs. • Des protocoles nationaux d'assistance et d'orientation sont élaborés. • Des services de qualité sont disponibles. • Création d'un répertoire des différents acteurs et de leurs activités 	

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<ul style="list-style-type: none">• Recensement des besoins en matière de prévention de la violence sexuelle et de lutte contre celle-ci; définition des indicateurs à utiliser• La collecte et la diffusion de données est harmonisée et efficace.	

Carte



Map No. 4412 Rev. 02 UNITED NATIONS
January 2011

Department of Field Support
Cartographic Section